PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à Mme CALVO M. BARBA a donné procuration à M. BAË M. BATAILLE a donné procuration à Mme GOSSELIN M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO
ABSENT(E)S	Mmes LACOSTE et STEMER
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme MARNAC Sandrine
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 18 décembre 2024 et 16 janvier 2025 3 - Convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) et la ville de Revel pour la mise en application et le suivi des obligations du décret tertiaire 4 - Tarification de la salle de convivialité des Boulbènes 5 - Concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de panneaux publicitaires et libre expression sur le domaine public de la ville de Fonsorbes 6 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition-reconstruction des salles polyvalentes de Bidot 7 - Convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE sur la parcelle communale cadastrée AO n° 6 8 - Le Muretain Agglo – informations diverses 9 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 10 - Question orales posées par les divers groupes 11 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 6 février 2025	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 7 février 2025	**en exercice** : 33
affichage : 7 février 2025	**présents** : 26
	votants : 31

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", hors micro : Sandrine MARNAC.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MARNAC Sandrine, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	**Pour :**	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 18 DÉCEMBRE 2024 ET 16 JANVIER 2025

Mme la Maire : il y a deux procès-verbaux à valider.
Pour la séance du 18 décembre 2024, avez-vous des remarques ?
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui. Ce n'est pas une remarque sur le contenu, c'est sur la suite, sur une question que nous avions posée. Vous nous aviez répondu que vous deviez voir le Maire de Plaisance le 7 janvier pour nous donner une réponse à propos du projet commercial de la Ménude, nous n'avons pas eu de réponse, à savoir si des indemnités étaient demandées, s'il fallait provisionner. Nous n'avons pas eu de réponse.
Mme la Maire : aujourd'hui, la réponse, de son point de vue, était négative. Donc, ...
M. Pilet : ... pas de provisions, pas de ...
Mme la Maire : ... nous allons attendre la suite. Nous, nous n'avons pas été interpellés d'une manière ou d'une autre, par qui que ce soit. Donc, pour l'instant, non.
M. Pilet : d'accord. Merci.
M. Mailhé : c'est le Conseil Municipal où nous avons fait la motion de ... ou le texte ...
Mme la Maire : ... sur la mobilité ?
M. Mailhé : ... sur la mobilité ...
Mme la Maire : ... c'est celui-là ou le suivant ? ... C'était celui de décembre, oui.
M. Mailhé : nous n'allons pas tout reprendre, parce que quand j'utilise des termes techniques parce que c'est mon métier, ils sont mal retranscrits dans le procès-verbal ; donc nous n'allons pas le reprendre, cela a été enregistré. Je pense que ce sont les traducteurs qui font, et après il y a la secrétaire qui corrige. Mais, voilà, il y a pas mal d'erreurs sur ce que je dis dans les termes techniques, que vous utilisez dans la presse aussi, qui sont totalement erronés. Ce n'est pas ce que j'explique en Conseil Municipal. Donc voilà, après nous pouvons en parler, nous pouvons le corriger plus tard. Mais, nous allons le voter parce que comme ce sont des termes techniques, il n'y a pas besoin de ...
Mme la Maire : ... d'accord ...
M. Séverac, 1er Adjoint, hors micro : tu nous feras passer la correction.
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : ... nous pourrons le regarder ... non, c'est bon, nous n'allons pas ...
M. Pilet : ... quels sont les termes techniques, tu peux les citer ? Comme ça, c'est fait.
M. Mailhé : je vois sur "les gares échange", sur ... je ne l'ai pas sous les yeux ...
Mme la Maire : ... si tu peux le regarder, tu nous le feras passer, comme ça nous le corrigerons ...
M. Mailhé : ... nous verrons, nous verrons ...

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 18/12/24 :	0

Mme la Maire : sur celui du 16 janvier, avez-vous des remarques ?
Aucune observation n'est formulée.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 16/01/25 :	1 (*Mme Le Priol*)

3 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET DES RÉGIES (FNCCR) ET LA VILLE DE REVEL POUR LA MISE EN APPLICATION ET LE SUIVI DES OBLIGATIONS DU DÉCRET TERTIAIRE *(délibération n° 2025-005)*

M. Rivier, Adjoint délégué aux Finances : le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 4 novembre 2024, de valider la demande de subvention auprès de la FNCCR dans le cadre de l'Appel à

Projet du Fonds Chêne Saison 3 relatif à la mise en application du décret tertiaire. Cette subvention porte sur un montant de 25 867,00 €.
Aussi, conformément à ladite délibération et afin de respecter les conditions de son attribution, il vous est proposé de signer une convention de partenariat entre la ville de Revel, la ville de Fonsorbes (coordonnateur du groupement issu des deux villes) et la FNCCR, intitulée "convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+".
La convention transmise par la FNCCR était annexée à la convocation.
Mme la Maire : elle vous a été transmise. Donc, nous ne faisons que confirmer quelque chose que nous avons validé antérieurement. Nous avons un prestataire qui se chargera de nous accompagner sur cette démarche-là.
M. Pilet : nous souhaitions avoir des précisions. En interne, qui va avoir en charge ce dossier ? Comment s'est fait le choix du coordinateur puisque là c'est la Mairie de Fonsorbes ? Et du coup, est-ce qu'il y a un financement associé, ou pas du tout, au fait de coordonner ? Parce que les choses demandées au coordinateur demandent quand même une implication. Donc, entre les deux Mairies, comment ...
Mme la Maire : ... en fait, c'est notre prestataire, LOWIT, qui gèrera tout cela. C'est lui qui nous a mis en relation avec Revel. Et le fait d'être coordonnateur ne nous rapportera rien, ni nous coûter. L'agent qui suivra ce dossier, ce sera la dernière technicienne embauchée courant 2024, Mme F. C'est elle qui assurera donc ce suivi. Elle a été embauchée pour ce genre de mission.
M. Pilet : sur les documents qui nous ont été transmis, le coordinateur a du travail. Je ne sais pas si c'est le cabinet qui le fera ... c'est pour cela que nous posions la question parce que nous nous sommes dit que c'était quand même une charge, est-ce qu'il y avait un financement ...
Mme la Maire : ... cela ne nous a pas été présenté de la sorte. Je n'ai pas la notion que cela nous demande une charge de travail supplémentaire ...
M. Pilet : ... je vais aller chercher sur les documents tout ce que doit faire le coordinateur. Il a un rôle important.
Mme la Maire : nous avons le cabinet LOWIT pour cela. C'est lui qui nous accompagne. Cela n'a pas été envisagé de la sorte. Quand nous avons eu la réunion avec lui, les techniciens étaient présents également, et en aucun moment il n'a été question d'une charge de travail générée par le fait que nous soyons coordonnateur.
M. Pilet : tant mieux, tant mieux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la "convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+" entre la FNCCR, la ville de Revel et la ville de Fonsorbes.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 – TARIFICATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ DES BOULBÈNES *(délibération n° 2025-006)*

Mme la Maire : nous avons vu cela avec le foot, j'ai eu encore tout à l'heure M. MENDES, le Président, au téléphone. Peut-être pas tous, mais lui par contre a parfaitement compris la démarche, à savoir le besoin que nous avions d'une salle suffisamment grande pour répondre aux besoins des Fonsorbais, dans la mesure où nous n'avons plus les salles de Bidot. Il y a des demandes auxquelles nous ne pouvions pas répondre, et pour cause, des salles aussi grandes, nous n'en avons pas. Les autres salles que nous avons mises en location ne permettent pas d'accueillir 60 personnes, comme c'est le cas de la salle des Boulbènes. Donc, nous l'avons vu avec le foot, j'ai encore eu tout à l'heure M. MENDES au téléphone. Nous avons expliqué comment cela allait se passer, à savoir que leur équipement sera déménagé à côté, dans les vestiaires, qui seront donc fermés à clé pendant les deux mois en question, juillet et août, dans lesquels ils pourront entreposer tout ce qui leur appartient. Bien-entendu, les services les accompagneront sur le déménagement. Ce sera repeint, nous allons garder les couleurs du club, c'est-à-dire le rouge et le vert, et, bien-entendu, le logo sera préservé, j'ai demandé à ce qu'il y ait les baguettes autour du logo de façon à ce que ce soit considéré comme un tableau, et on peint autour. Certains revendiquent cette salle comme étant la salle du foot. Non, c'est une salle qui appartient à la Mairie de Fonsorbes et qui est mise à disposition du foot. Donc, sur les mois de juillet et août, nous la récupèrerons. Dès que nous aurons voté les tarifs, l'information sera donnée sur nos moyens de communication pour expliquer aux Fonsorbais et aux extérieurs qu'ils ont la possibilité de louer cette salle-là.

M. Canillo, Adjoint délégué aux Services Techniques : ce dossier a été soumis à la commission Finances lors de la réunion du 5 février 2025. Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Il vous est proposé de fixer une tarification pour la salle de convivialité des Boulbènes, uniquement pour la période du 1er juillet au 31 août, à compter du 1er juillet 2025, à savoir :

PRESTATIONS	TARIFS	MODALITÉS
Fonsorbais		
1 journée en semaine 8h-8h (du lundi au jeudi) *(arrhes comprises)*	180 €	du 1er juillet au 31 août à partir du 1er juillet 2025
Soirée de 18h au lendemain 8h (du lundi au jeudi) *(arrhes comprises)*	100 €	
Forfait week-end vendredi 14h au lundi 9h *(arrhes comprises)*	450 €	
Jour férié : de la veille 14h au lendemain 8h *(arrhes comprises)*	450 €	
Forfait charges	40,00 €	
Versement d'arrhes pour la location	30% du montant de la location	
Dépôt de garantie ménage	105,00 €	
Dépôt de garantie dégradations	2 000,00 €	
Extérieurs		
1 journée en semaine 8h-8h (du lundi au jeudi) *(arrhes comprises)*	370 €	du 1er juillet au 31 août à partir du 1er juillet 2025
Soirée de 18h au lendemain 8h (du lundi au jeudi) *(arrhes comprises)*	210 €	
Forfait week-end vendredi 14h au lundi 9h *(arrhes comprises)*	900 €	
Jour férié : de la veille 14h au lendemain 8h *(arrhes comprises)*	900 €	
Forfait charges	40,00 €	
Versement d'arrhes pour la location	30% du montant de la location	
Dépôt de garantie ménage	105,00 €	
Dépôt de garantie dégradations	2 000,00 €	

Les modalités de prêt sont les suivantes :

Conditions financières

1. Versement du montant de la location
 - Le versement doit s'effectuer avant la location, que ce soit le versement total ou le versement des arrhes et du solde.

2. Les arrhes
 - Les arrhes s'élèvent à 30 % du montant de la location ...

Mme la Maire : ... excuse-moi, Gilbert. Je ne sais pas si nous le reprenons, c'est le règlement de location des salles de la commune, quelle qu'elle soit. Nous n'avons pas changé le règlement par rapport à cette salle.
M. Canillo : lors de la commission Finances, les questions suivantes ont été posées :
- L'association du Foot a-t-elle été prévenue ? La réponse est oui.

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 18 h 44
A qui Mme STEMER a donné procuration

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33

- Quelle est la capacité de la salle ? 60 personnes assises / 80 personnes debout
- La problématique des accès a-t-elle été étudiée, notamment le portail ? Oui. Ce sera expliqué lors de la remise des clés.
- Comment sera appréhendé le risque d'intrusion ? Les mesures à prendre afin d'éviter les intrusions sauvages seront indiquées lors de la remise des clefs.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?
M. Mailhé : oui, des remarques parce que nous ne devons pas avoir la même version parce que je les ai eus au foot, il n'y a pas longtemps, je viens encore de les avoir, là, ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas le Président que tu as eu. Moi, j'ai eu le Président il y a une demi-heure ...
M. Mailhé : ... laisse-moi parler. J'ai le droit de parler ?
Mme la Maire : oui, bien-sûr.
M. Mailhé : là, maintenant, j'ai un SMS. Ils ne sont pas pour, ce qui est logique ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas logique ...
M. Mailhé : ... et ce que je comprends. Le problème est que vous la louez juillet et août ; la saison commence le 4 août.

Arrivée de Mme BRUN Véronique à 18 h 47

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33

Donc, voilà, déjà, il y a un mois. Il y a le stage pour les jeunes au mois de juillet, qu'ils ne vont pas pouvoir faire. Donc, c'est un manque à gagner. Après, Gilbert a essayé de répondre, mais je me demande s'ils sont d'accord ou pas. Toi, tu dis qu'ils sont d'accord, tu as eu le Président. Ils ne le sont pas, je viens de les avoir maintenant ...
Mme la Maire : ... c'est qui "ils" ?
M. Mailhé : je ne vais pas donner de nom. Chaque fois c'est "c'est qui ?", "c'est qui ?". Non, je ne peux pas donner de nom. Je ne vais pas mouiller quelqu'un ...
M. Pilet : ... bienvenue au club Christophe ...
M. Mailhé : ... et puis pas qu'une personne, il y en a plusieurs.
Mme la Maire : personnellement, je m'adresse au Président, quand je m'adresse à quelqu'un dans une association, je parle au Président ...
M. Mailhé : ... tu l'as eu une heure cet après-midi ?
Mme la Maire : je l'ai eu, je peux aller te chercher mon téléphone, à 18 heures. Je l'ai appelé ce matin et je l'ai eu à 18 heures ...
M. Mailhé : ... avant le Conseil. Là où ils se trompent, c'est ... je ne sais plus le terme ... est-ce que le foot a été associé au projet, pas consulté ? Vous le leur avez dit, vous ne les avez pas associés ...
Mme la Maire : ... non, nous ne les avons pas associés, nous les avons informés ...
M. Mailhé : ... voilà ...
Mme la Maire : ... nous avons informé le Président ...
M. Mailhé : ... nous allons louer la salle, il y a la sécurité des extérieurs : il y a quand même un terrain synthétique, qui je vous le rappelle a coûté plus de 600 000 € ; comment cela va se passer ? Parce que nous pourrons leur dire "non, non, il ne faut pas aller jouer sur le terrain synthétique", mis à part de mettre un Policier Municipal toute la soirée à ceux qui vont louer, cela ferait mauvais effet, si c'est un petit mariage, d'avoir un Policier Municipal qui surveille qu'on n'abîme pas les extérieurs. Afin, personnellement, je ne me vois pas me marier à Fonsorbes comme cela.
Il y a la séparation entre les vestiaires ...
Mme la Maire : ... c'est prévu ...
M. Mailhé : ... et la salle ... c'est prévu, mais je ne sais pas parce que les toilettes sont quand même de l'autre côté.
L'alarme : il en a parlé, nous pouvons changer le code. Mais il va falloir le changer après chaque location. Vous avez vu, ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas tant le code de l'alarme que les accès, il y a des badges.

M. Mailhé : vous avez vu la vitesse de circulation des informations. Donc, vous le savez. J'en oublie, mais Sandrine va en parler mieux que moi là-dessus. Donc, tout cela porte à croire que nous, nous ne sommes pas d'accord. Puis, il y a l'identité du club. Vous allez repeindre les murs, si j'ai bien compris.
Mme la Maire : non, tu n'as pas écouté ce que j'ai dit. Nous allons respecter le rouge et le vert, et le logo du club sera entouré de baguettes de façon à ce qu'il soit conservé ...
M. Mailhé : ... nous ne sommes pas d'accord. Et ne pas oublier une chose importante : l'accès pompiers. C'est un stade, il y a une barre qui bloque tous les camions. L'accès pompiers, comment vous allez faire pour le gérer avec les loueurs, vous allez leur donner les clés ? Si jamais il y a un problème ?
Mme la Maire : ... non, il y a un portail derrière. Ils entreront par là.
M. Mailhé : vous allez leur donner les clés ?
Mme la Maire : aux locataires.
M. Mailhé : pour les accès pompiers ?
Mme la Maire : l'accès pompiers se fera par l'arrière, il y un portail à l'arrière, c'est par là
M. Mailhé : ... il est fermé à clé le portail.
Mme la Maire : il sera ouvert, il faudra bien que les gens puissent rentrer.
...
M. Mailhé : la barre empêche les camions de rentrer.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : à l'entrée du parking, il y a une barre.
...
M. Mailhé : je vais laisser Sandrine en dire plus. Nous, nous sommes contre. Nous ne sommes pas d'accord parce que c'est leur club, la salle appartient à la commune, mais après, à vouloir louer, louer, surtout que les frais de rénovation par rapport à ce que vous allez avoir, financièrement je ne suis pas sûr que ce soit rentable pour la commune. D'où l'intérêt d'aller plus vite pour rénovation ou créer ce que nous avions mis, nous, nous voulions le faire au Pistoulet, créer une salle, nous le ferons à Bidot puisque ce sera à Bidot. Mais, aller prendre les salles, ou les clubs-houses, de tel ou tel club, je trouve que ça ne va pas, ce n'est pas logique. Ou alors, puisque vous dites que le foot a été consulté et qu'ils sont d'accord, nous prenons le point, nous le remettons à la prochaine fois, nous les rencontrons tous...
Mme la Maire : ... encore une fois, j'ai eu le Président, cela ne lui pose pas de problème. Nous avons échangé ...
M. Mailhé : ... on enlève le point et voilà ...
Mme la Maire : ... il est d'accord ...
M. Mailhé : ... mais, pour le moment, j'ai deux sons de cloche. Donc, je ne sais pas à qui me fier ...
Mme la Maire : ... j'ai proposé au Président ...
M. Mailhé : ... donc nous, nous sommes contre. Ou nous retirons le point et nous en reparlons, ou nous ne le retirons pas et nous serons totalement contre.
Mme la Maire : d'accord, très bien.
M. Mailhé : je vous faisais la proposition de le retirer histoire d'éclaircir tout cela ...
Mme la Maire : ... non, nous ne le retirons pas ...
M. Mailhé : ... mais bon, vous ne voulez pas et j'appelle tout le monde à voter contre parce qu'il y a quand même ...
Mme la Maire : ... nous répondons ...
M. Mailhé : ... problème financier, avec les terrains de foot, la sécurité sur les terrains, la sécurité des enfants sur les mains courantes, les filets, si vous trouvez un enfant pendu aux filets ...
Mme la Maire : ... quand nous louions Bidot, est-ce que nous nous sommes posé la question, oui nous nous la sommes posée, de la noyade ...
M. Mailhé : ... il y a le lac, mais il n'y a pas ces structures sportives. Je m'attendais à ce que tu me dises quand nous louions Bidot, oui, mais il n'y a pas ces structures sportives où il y a des cages de foot, il y a des mains courantes, il y a des tribunes, courir dans les tribunes, il y a tout cela. Donc, pour nous, là-dessus, tant que nous ne sécurisons pas tout et que nous ne soyons pas sûrs du coup, nous sommes totalement contre.
M. Canillo : je voudrais juste reprendre au niveau sécurité. Il faut savoir que le stade des Boulbènes est ouvert tous les mercredis, il est ouvert toutes les vacances scolaires, sans aucun contrôle de quoi que ce soit. Il est ouvert aux jeunes pour qu'ils puissent s'amuser, puissent passer le temps, puissent jouer au foot entre eux.
M. Mailhé : cela n'a rien à voir. Là, nous provoquons une manifestation.
M. Canillo : non, nous ne provoquons pas ...
M. Mailhé : ... si, c'est un mariage, c'est une manifestation, c'est un regroupement de personnes.
M. Canillo : oui, 60, 80 personnes.
M. Mailhé : oui, et alors ?

M. Canillo : et les 80, il n'y a que des enfants, c'est pour ça d'ailleurs ...
M. Mailhé : ... ils sont 2 x 11 sur le terrain de foot. S'ils vont tous jouer au foot sur le terrain synthétique, nous sommes mal.
Mme la Maire : nous répondons aussi à une demande ...
M. Mailhé : ... vous avez vos convictions, et comme vous êtes majoritaires, vous avez sûrement raison. Mais nous essayons de vous convaincre que ce n'est pas une bonne solution, avec nos termes.
Mme la Maire : c'est bon ? Nous le mettons aux voix ?
M. Pilet : non, ce n'est pas bon. Je crois que vu ce qui vient d'être dit, ce n'est pas bon. Nous ne pouvons pas dire que ce soit bon.
Nous sommes très contents parce que le logo, les couleurs du club, etc, nous avons compris que cela n'allait pas être touché, parce que c'était des questions que nous avions. Le matériel du foot, etc, les solutions nous en avions parlé à la commission Finances, c'était déjà bien entamé. Mais, nous avions posé la question de la responsabilité du site. Quand la commune ouvre le site, c'est sous sa responsabilité. Quand un club utilise une installation sportive, c'est aussi sous sa responsabilité. Là, c'est une location, donc c'est un acte avec des gens qui vont avoir la responsabilité de la salle et du site. C'est la question que je posais, je n'ai pas eu de réponse. Parce que ce n'est pas la même chose, être responsable d'un site comme ça quand on loue avec une prestation, ça entraîne des implications juridiques suivant ce qu'il se passe. Donc, c'est la seule question pour laquelle nous n'avons pas eu de retour suite à la commission Finances. Donc, nous la reposons là. Il nous semble que d'autres clubs utilisent cet espace ; je sais que le Beach-Volley l'utilise pour l'été, il me semble que lorsqu'ils font des tournois ils l'utilisent aussi. A côté il y a les clubs d'arts martiaux, etc, qui utilisent la sale, mais je ne sais pas s'ils l'utilisent l'été. Nous nous posions ces questions-là aussi. Pour répondre aussi, je pense que les concitoyens qui gèrent le club de football ont bien compris le besoin de salles, je crois que c'est en cela qu'ils disent qu'il appartient à la Mairie de la mettre à disposition, et là-dessus, comme tout le monde, ils peuvent prendre acte. Après, qu'ils veuillent tenir compte des engagements qu'ils ont avec une saison, avec toute une série de choses, il y a du matériel, il y a de l'investissement, je crois que nous n'en avons pas parlé, mais il y a des congélateurs, il y a beaucoup de choses à sécuriser. Mais, ce qui nous étonne, c'est que nous parlons du foot, mais pourquoi nous ne le posons pas pour les autres ? Le club-house du tennis, pourquoi nous ne le posons pas ? Cantelauze, pourquoi nous ne le posons pas ? Le boulodrome, pourquoi nous ne le posons pas ? Le ...
M. Canillo : ... le boulodrome, non, parce qu'il n'appartient pas à la Mairie.
M. Pilet : d'accord. Et les travaux qui sont faits actuellement dans le boulodrome, il me semble qu'ils sont en grande partie financés par la Mairie ?
M. Canillo : non, ils sont financés par le club.
M. Pilet : d'accord. Tous les travaux qui sont faits actuellement ? ...
M. Canillo : ... tous les travaux sont tous financés pour le moment par le club ...
M. Pilet : ... tous ? "Promis, juré, craché" ? Tous les travaux ? Que ce soit clair ...
...
M. Canillo : ... chaque fois que tu parles, je ne t'ai jamais dit de "cracher, de jurer". Parce que tu serais embêté de temps en temps ...
M. Pilet : ... non, jamais, jamais ... tranquille, jamais.
Mme la Maire : je vais faire la réponse par rapport au ...
M. Pilet : ... je vais finir ...
Mme la Maire : ... pardon ...
M. Pilet : ... parce que du coup, depuis, nous avons listé aussi qu'il y avait la gare, Moundran, l'appartement et le hangar à Moundran, au-dessus de l'épicerie sociale, le PEJF (Point Écoute des Jeunes et des Familles) maintenant qui est libre, Cantelauze le chai, les gymnases, des endroits qui pourraient être utilisés pour être loués aussi il y en a pléthore, et qui sont vides depuis très longtemps où "on perd potentiellement de l'argent " si nous sommes sur la logique financière puisqu'il faut rentrer des sous. Après, nous pourrions dire aussi la salle du Conseil. Elle est utilisée une fois par mois, nous pourrions très bien la louer pour faire des réunions. Le Centre Social le week-end, le PEJF, les cantines des écoles. Pourquoi toutes ces solutions ne sont pas mises sur la table à ce moment-là ? Pourquoi le club de foot uniquement ? C'est ça la question.
Mme la Maire : c'est très simple, M. PILET. Parce que vous avez cité un certain nombre d'équipements avec des surfaces extrêmement réduites. Je vous rappelle que nous louons la salle Duffaut, nous louons la salle du Banayre, nous louons le pigeonnier, ce sont des salles beaucoup plus petites qui ne permettent pas d'accueillir autant de monde. Donc, la demande qui nous a été faite est "est-ce que vous avez des salles plus grandes ?". Réponse : non. La seule dont dispose aujourd'hui la commune est la salle des Boulbènes. Le seul accès qu'auront les gens qui loueront sera les toilettes, c'est-à-dire la première porte à gauche quand on sort de la salle des Boulbènes. Les autres salles ne correspondent pas à cela. Nous n'allons pas louer des

restaurants scolaires avec le risque que cela représente dans les écoles. Nous n'avons pas moyen de les sécuriser, c'est hors de question. Donc, en réfléchissant, la seule salle que nous ayons vous iriez louer la salle du tennis, vous, pour aller faire un repas de famille ? Vous n'y rentreriez pas plus de monde que ... je sais pourquoi vous citez le tennis ... vous n'y rentreriez pas plus de monde ...
M. Pilet : ... pourquoi ?
Mme la Maire : parce que chaque fois qu'il y a une discussion sur les équipements sportifs, vous revenez là-dessus ...
M. Pilet : ... non, jamais ...
Mme la Maire : ... si, vous avez demandé ...
M. Pilet : ... excusez-moi, c'est marrant parce que nous avons cité toutes les salles, nous avons fait le tour, nous avons parlé de Cantelauze, nous avons parlé du Boulodrome ...
Mme la Maire : ... il n'y a pas de salle. Trouvez-nous une salle ...
M. Pilet : ... à Cantelauze, il n'y a pas une salle ? ...
Mme la Maire : ... nous n'allons pas louer le gymnase.
M. Pilet : il n'y a pas une salle derrière le gymnase à Cantelauze ?
Mme la Maire : de quelle salle parlez-vous ? De la salle Arc-En-Ciel ? Nous n'allons pas louer la salle Arc-En-Ciel ...
M. Pilet : ... qui sert de lieu de convivialité pour les clubs qui l'utilisent ; il n'y a pas une salle ?
Mme la Maire : mais elle est toute petite, M. PILET. Aucune salle de convivialité dans la commune n'a la dimension de la salle du foot ; et quand je dis la salle du foot, c'est la salle des Boulbènes. Elle est l'équivalent de la petite salle de Bidot, à peu près. Nous n'avons pas de salle disponible de cette surface-là dans la commune. Aucune association ne dispose d'une salle de cette dimension. Dès que Bidot aura rouvert, le problème ne se posera plus, la salle ne sera plus à la location. Je ne sais pas ce qu'il se passera en 2026, mais pour 2025, nous sommes partis là-dessus. Nous ne savons pas si ...
Mme Beaufort, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ... je voulais juste répondre : comme pour le Cinémuz, Duffaut, Banayre et le pigeonnier, il y a des chèques de caution et une attestation d'assurance demandés aux loueurs. Et, quand nous louons le pigeonnier, nous ne nous demandons pas s'ils vont mettre le feu au parc de Cantelauze. Quand ils louaient Bidot, nous "tremblions des genoux", mais aucun enfant n'est parti se noyer. Il y a quand même une caution et il y a une attestation d'assurance.
M. Pilet : oui, c'est bien ça ...
Mme Beaufort : ... et une caution pour le ménage aussi ...
M. Pilet : ... mais je suis tout à fait d'accord, c'est bien ça le problème. C'est que par rapport aux salles dont vous parlez, la responsabilité n'est pas la même quand c'est une salle fermée avec un petit espace qu'avec un grand espace comme ça. Je ne sais pas si vous vous imaginez. Mais sécuriser un tel espace, si des gens entrent et que vous avez une famille qui vient faire un mariage, un anniversaire, je ne sais quoi d'autres, des personnes qui vont venir dans le stade, ce n'est pas la même chose à sécuriser, je suis désolé. La comparaison ne tient pas. Ce n'est pas pour rien que nous le posons.
Et enfin, l'autre chose : vous avez assez longtemps embêté ce club sportif sur les horaires, l'alcool, etc, je crois qu'il y a des lumières qui s'éteignent etc, dans les locations, ce sont des locations sur 24 heures, donc cela veut dire que là les gens vont pouvoir faire "ce qu'ils veulent" toute la nuit, qu'ils auront accès à la lumière, etc. Donc là aussi, il y a des choses ...
Mme la Maire : ... attendez, M. PILET ...
M. Pilet : ... je ne comprends pas ... excusez-moi, je ne comprends pas les logiques. A un moment donné, ...
Mme la Maire : ... je vais vous expliquer ...
M. Pilet : ... il y a des gens qui dérangent, on leur met des mesures coercitives, et là, pour louer parce que ça va rapporter de l'argent, on ne tient plus compte de ça.
Mme la Maire : je vais vous expliquer, M. PILET. Quand l'association, quelle qu'elle soit, utilise une salle communale, quand ils y font la fête jusqu'à des horaires de 2 heures, 3 heures, 4 heures du matin, que les gens sortent alcoolisés, ma responsabilité, celle du Président ou de la Présidente de l'association est engagée également, mais ma responsabilité est engagée. Là, en l'occurrence, nous louons la salle, je ne sais pas ce qu'il va s'y passer, si des gens y sortent alcoolisés comme à Bidot, ce n'est pas de ma responsabilité, c'est de la responsabilité de ceux qui ont servi à boire. Et ce n'est pas moi qui sers. Par contre, quand c'est une association qui laisse couler l'alcool à flots sur des fêtes qui ont duré, et nous le savons pertinemment, des fêtes privées, etc, ce sont des choses que nous ne pouvons pas laisser passer. Donc, c'est bien pour cela, comme vous le faites remarquer, que le foot a été sanctionné. Nous leur avons fermé leur salle de convivialité pendant quelques jours parce qu'il y avait eu des débordements qui étaient inacceptables. Et ce qui a été fait pour le foot serait fait pour d'autres associations si nous en avions connaissance. Point. Mais là,

en l'occurrence, cela n'aura rien à voir, nous serons sur un fonctionnement d'ordre privé. Il y a des locataires, ils louent. Quand c'est une association, c'est sous ma responsabilité.
Mme Ripoll, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : cela a été fait pour le rugby aussi, vous avez repris le rugby quand il en a fait trop. Donc, le foot et le rugby sont aequo.
Mme la Maire : il n'y a pas de traitement spécial pour telle ou telle association.
Mme Ripoll : le rugby a eu un débordement, j'étais présente, il y a eu une remontrance de la Mairie. Donc, il n'y a pas que le foot qui a eu des remontrances, il y a eu le rugby aussi. Ce n'est pas spécialement visé sur le foot.
M. Pilet : c'était quoi le débordement ?
Mme Ripoll répond hors micro.
M. Pilet : non, mais c'était quoi, pour savoir si c'est la même chose, de quoi nous parlons ; le débordement, c'était quoi ? En plus si vous étiez sur le débordement ...
...
Mme la Maire : c'était une fête à Cantelauze ...
M. Pilet : ... c'était une altercation entre personnes, non ? ...
Mme la Maire : c'était une fête à Cantelauze, où ils avaient ventriglisse et autres, c'était ça, je me souviens.
M. Lorrain : nous parlons d'une location tarifée. Donc, dans cette location, il y aura un minimum de points froids, de ci, de là. Or, il faut savoir que tout le matériel appartient au foot.
Mme la Maire : c'est clair, je l'ai dit à M. MENDES, qui commençait à me dire qu'ils mettront leurs frigos etc à disposition. J'ai dit que c'était hors de question, qu'ils sortiront tout ce qui est points froids, tout ce qui est points chauds, comme c'était le cas à Bidot, et comme cela le sera lorsque nous rouvrirons Bidot. Les gens se débrouillent, traiteur ou pas traiteur. Je ne veux pas prendre le risque de me retrouver avec des histoires de toxi-infections alimentaires parce que la chaîne du froid n'aura pas été respectée, etc. Nous ne mettons pas à disposition quel qu'équipement que ce soit. Et tout le matériel qui appartient au foot sera, soit enfermé, soit sorti.
M. Lorrain : donc, il faudra bien prévoir dans la location que les gens doivent se fournir le froid, le chaud et tout.
Mme la Maire : oui. Comme c'est le cas sur les autres structures.
M. Mailhé : "les associations fonsorbaises subventionnées ou en partenariat avec la Mairie" : le forfait fonsorbais sera appliqué. Je ne me souviens plus du forfait fonsorbais.
Mme la Maire : pour le week-end, 450 €.
M. Mailhé : est-ce que le foot va payer pour récupérer la salle ?
Mme la Maire : oui. S'ils veulent faire une fête ...
M. Mailhé : ... ils vont payer. Et si, par exemple, sur le stage des enfants au mois de juillet ils veulent la salle de convivialité pour accueillir les parents, ils vont payer les 450 € ...
Mme la Maire : ... ça se discute. A priori, ce n'était pas prévu ...
M. Mailhé : ... ces sont tous les repas, toute la journée ...
Mme la Maire : ... si cela doit se faire, si ce n'est pas loué, pourquoi pas, nous ne les ferons pas payer. Mais à voir si ce sera faisable ...
M. Mailhé : ... mais ce n'est pas écrit ...
Mme la Maire : ... attends, nous n'allons pas nous prendre la tête avec cela. Nous ne sommes pas des barbares. S'ils ont besoin de la salle, et qu'elle ne soit pas louée, et s'ils la rendent propre de façon à ce que derrière elle puisse être utilisée pour une location le week-end, ce sera possible ...
M. Mailhé : ... et la deuxième question : quand j'ai parlé, parce que je les ai eus quand même, ça reprend le 4 août. Donc, le 4 août ils vont avoir besoin des vestiaires ...
Mme la Maire : ... mais ils auront accès aux vestiaires, il n'y pas de souci ...
M. Mailhé : ... ils auront besoin de la salle aussi ...
Mme la Maire : ... non, pour quoi faire ?
M. Mailhé : ... donc, ils vont faire l'entraînement, ils vont juste aller aux vestiaires et repartir ?
Mme la Maire : ils vont se doucher ...
M. Mailhé : ... avec du monde qui peut être là, comme ça, en train de faire la fête ? La fête, parce que c'est une salle de convivialité, donc c'est plus ...
Mme la Maire : ... ils ne s'entraînent pas le week-end, c'est la semaine j'imagine ?
M. Mailhé : la saison commence le 4 août. Il y aura des matches.
Mme la Maire : ce que tu me dis là, M. MENDES ne m'en a pas parlé du tout. Vraiment, cela n'a pas l'air de lui poser problème.
M. Mailhé : comme dit Franck, ils ont été consultés, ou vous le leur avez dit, mais ils n'ont pas été associés, parce que s'ils avaient été associés en amont, ils vous l'auraient dit tout cela.

Mme la Maire : quand l'information a été donnée, en aucun moment cette problématique-là n'est remontée. C'est Jean-Philippe ...
M. Mailhé : ... si le premier math est le 4 août, et qu'il y a un mariage ou un anniversaire, ou autres, ...
Mme la Maire : ... ils sont de l'autre côté puisque ce sont des adultes, ils sont du côté des tribunes. Point, terminé.
M. Mailhé : si cela ne vous interpelle pas ...
Mme Le Priol, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je voudrais juste ajouter quelque chose. Je tiens vraiment à féliciter les éducateurs et les personnels bénévoles de l'association du foot. Pour avoir connu le foot pendant une dizaine d'années avec mon fils, j'en ai un peu marre d'entendre que le groupe Majoritaire n'apprécie pas le foot. Je crois que nous avons construit un magnifique terrain de foot également. Donc, voilà, les points sont sur les "i". Je félicite encore ces bénévoles, vraiment.
Mme la Maire : merci Laëtitia.
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je voulais rebondir sur la remarque de Mme BEAUFORT concernant Bidot et Cantelauze. Je pense que nous ne sommes pas du tout sur le même registre, puisque là nous sommes sur du domaine public. Là, nous sommes sur une enceinte fermée, qui est le domaine privé de la commune. Nous ne sommes plus du tout sur le même type de règlementation ... Si, vous n'êtes pas du tout sur la même chose. Tout le site des Boulbènes de foot est un domaine privé de la commune, alors que Bidot, pas les salles de Bidot, qui sont du domaine privé, le site de Bidot par lui-même, les lacs, sont du domaine public. Le bois de Cantelauze, qui est quand même assez éloigné de la salle du pigeonnier, aussi est du domaine public de la collectivité ...
Mme Beaufort : ... je vais vous répondre. Dans le contrat de location, nous louons l'intérieur de la salle. Nous ne louons aucun extérieur de salle que les particuliers louent ...
M. Bonnet : ... donc, nous allons clôturer autour de la salle pour ne pas que les gens puissent y accéder. D'accord.
Pour toutes les raisons qui ont été évoquées par Jean-Claude, nous ne sommes pas d'accord, effectivement, avec cette location ; nous voterons contre, comme le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de la tarification de la salle de convivialité des Boulbènes telle que définie ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)
	Abstention :	0

Mme la Maire : donc, nous annoncerons demain aux Fonsorbais ...
M. Bonnet : ... nous remercions aussi également les bénévoles du foot parce qu'ils font un énorme travail, malgré toutes les contraintes qui leur sont régulièrement apportées.
Mme la Maire : je ne peux pas vous laisser dire cela ...
M. Bonnet : ... si, parce que nous avons rencontré le club de foot avec le Président, il y a quelques mois, qui nous ont rapporté quand même beaucoup de propos au sujet de ce que fait la Majorité, et entres autres plus l'Adjoint en charge des lieux.
M. Baë, Adjoint délégué au Sport : c'est moi ... Je vais ...
M. Bonnet : ... non, je n'ai pas dit en charge du sport, en charge des lieux.
Mme la Maire : juste pour vous donner quand même un ordre d'idée, nous allons clôturer là-dessus : ce sont des chiffres que vous n'avez pas eus, mais que vous aurez d'ici quelques temps. Nous avons calculé les aides indirectes aux associations, sachant que le foot n'est pas la plus grosse association de la ville, il y la gymnastique, l'escalade n'est pas loin, le tennis également. En aides indirectes, le foot perçoit 584 000 €/an. Nous vous donnerons le détail, vous verrez ce que cela représente en termes de ...
M. Pilet : ... excusez-moi, de quoi vous parlez ?
Mme la Maire : nous parlons des aides indirectes aux associations.
M. Pilet : des aides indirectes de quoi ? Qu'est-ce que cela vient faire, quel est le rapport ?
Mme la Maire : celles attribuées par la commune au foot de par la mise à disposition d'équipements, les personnels qui y travaillent, etc. ...
M. Pilet : ... excusez-moi ...
Mme la Maire : ... c'est pour dire que pour une association que nous maltraitons ...
M. Pilet : ... attendez, excusez-moi, l'une de vos colistières fait des remarques, je préfèrerais qu'elle les dise à haute voix.

Mme Le Priol : je vais le dire à haute voix. J'en ai un petit marre d'entendre en permanence ricaner et rire à côté de moi. Voilà. Je suis au bord du burn-out de Conseillère municipale. Je vous le dis. J'étais à deux doigts de demander à changer de place, c'est vous dire.
Mme la Maire : nous clôturons ...
M. Pilet : ... non, je veux juste répondre. C'est toujours pareil. Cela fait le deuxième mandat que je suis Élu. Le nombre de personnes dans les Minorités municipales qui se font remballer, que l'on ne respecte pas, dont on se moque, etc, là il y a personne. Je pense notamment aux dames, j'ai le souvenir très précis de dames, qui elles ont craqué parce que l'on se moquait d'elles, que l'on attaquait parce qu'elles étaient des femmes, et là, il n'y a pas grand monde qui est venu pour dire quelque chose et pour les défendre ...
Mme la Maire : ... ici ? ...
M. Pilet : ... ensuite ... excusez-moi, je veux finir. C'est notre moyen aussi de tenir, d'essayer de rire un peu de tout ce que nous entendons, de la façon dont nous sommes traités.
Mme la Maire : d'accord. Nous allons clôturer là-dessus. Nous votons ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Vous donnez l'information de 580 000 €. Qu'est-ce que c'est ? A quoi cela correspond ?
Mme la Maire : ce sont les coûts indirects, c'est-à-dire la mise à disposition des équipements et le personnel. C'est chiffré pour toutes les associations. C'est pour dire que c'est une association qui est particulièrement bien traitée, et c'est normal parce qu'il y a des besoins, donc nous répondons aux besoins du foot. Et il me semble que nous le faisons tout à fait correctement. Je ne peux plus supporter que l'on dise que nous maltraitons le foot. C'est faux.
M. Pilet : excusez-moi. Là, vous dites que les 580 000 € sont les aides indirectes qui sont données au club de foot ?
Mme la Maire : oui, enfin, "qui sont données", ce que coûte en théorie le club de foot ...
M. Pilet : ... comme les coûts indirects qui sont pris pour l'ensemble des associations de la commune, et les associations sportives ?
Mme la Maire : voilà. Nous avons calculé, nous avons l'obligation de le faire ...
M. Pilet : ... j'espère que nous les aurons toutes ...
Mme la Maire : ... bien-entendu, vous l'aurez à l'occasion d'une prochaine commission, de façon à ce que vous en preniez connaissance ...
M. Pilet : ... cela n'a rien à voir avec le sujet.
Mme la Maire : ... si, parce que vous avez l'air de dire ...
M. Pilet : ... non, nous n'avons pas l'air de dire, nous disons. Nous disons, nous le posons et nous l'interrogeons. Nous disons à chaque fois, et c'est pour cela que nous disons, nous le trouvons étonnant, mais peut-être que nous n'avons pas tous les éléments, mais il faut arriver à nous les expliquer. Nous avons l'impression que chaque fois, ce qui revient sur le tapis, ce qui revient régulièrement ici, c'est qu'il y a des problèmes avec les installations, avec les clés, avec ceci, il y a tout le temps, tout le temps, c'est toujours la même chose, toujours à même destination. Nous, nous essayons d'avoir des éléments, nous n'avons pas les mêmes retours, et cela ne nous semble pas être pire que les autres clubs, et nous nous disons "pourquoi c'est toujours ce club-là qui est ciblé ?". Nous nous posons la question. Nous ne comprenons pas. Peut-être que nous nous trompons ...
Mme la Maire : ... oui, sans doute ...
M. Pilet : ... mais il faut nous le démontrer. Plutôt que de dire "c'est toujours pareil", etc, montrez-le, prouvez-le.
Mme la Maire, une Élue et M. Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... excusez-moi, rien que la façon de faire, c'est-à-dire que le club n'est pas associé pour la location de la salle, qui en plus, je pense que si vous les aviez associés depuis le début, que vous auriez réfléchi ensemble, ils auraient été d'accord, il n'y aurait eu aucun souci. Rien que ça, ça désigne des choses.
Mme la Maire : nous passons au ... Geneviève, tu veux rajouter quelque chose ?
Mme Marnac : pardon ...
Mme la Maire : ... non, c'est fini, nous arrêtons ...
Mme Marnac : ... non, nous, c'était juste pour dire que nous ne sommes pas là pour défendre une association plutôt qu'une autre. Là, je voulais quand même le dire. Alors, effectivement, je peux dire que je connais très bien le club, mais pour tout autres raisons, mais peu importe, le sujet n'est pas là. Le sujet était de mettre en avant tous les dysfonctionnements qu'il nous semblait important de mettre en avant pour mettre à disposition un lieu, un lieu où la co-activité va être forcément présente. Quand les entraînements auront lieu, les entraînements durent jusqu'à 20h00, 21h00, donc cela veut dire forcément qu'il y aura co-activité, forcément. Les toilettes, comme vous le savez, sont de l'autre côté de la salle de convivialité, donc c'est dans le même couloir que les vestiaires. Donc, il y aura co-activité. Donc, nous, ce que nous voulions mettre en

avant, ce n'était pas du tout ... enfin, juste pour répondre à Laëtitia, nous n'accusons personne de soutenir une association plus qu'une autre. Nous, nous parlons simplement de la situation de location d'un site partagé par des sportifs. C'est tout.
Ensuite, là, nous vous avons donné les éléments qui nous semblent importants de mettre en avant, charge à vous de vous assurer si c'est vrai. Parce que, par exemple, juste, après nous terminons si vous voulez, il y a une terrasse dans cette salle, qui est juste en face du nouveau terrain de sport. Donc là, l'idée, parce que la caution est de 2 000 €, c'est à la fois énorme, à la fois très peu en cas de dégradations, nous sommes bien d'accord. Donc, c'était juste d'être vigilant parce que là vous parlez d'expliquer les conditions de location quand vous allez donner les clés. Mais, vous allez donner les clés à une personne, et effectivement ce sera elle qui sera responsable de ça. Mais, ce n'est pas pour autant que l'ensemble du collectif des 80 personnes a le même intérêt vis-à-vis de cette location. Donc, nous ne défendons aucune association, nous voulons juste mettre l'accent sur des risques qui nous semblent potentiels.
Mme Lacoste, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ce que j'ai dit à la commission, quand il a été question effectivement de sites susceptibles d'être dégradés, je vous le répète ce soir, c'est que lorsque nous louons une salle à un groupe, nous faisons confiance aux gens qui viennent. Il m'est déjà arrivé de louer des salles, personnellement, pour des anniversaires, nous n'avons rien dégradé ...
Mme Marnac : ... non, mais pardon, là nous ne parlons pas de la salle. Nous parlons de l'extérieur ...
Mme Lacoste : ... c'est pareil ...
Mme Marnac : ... non, ce n'est pas pareil ...
Mme Lacoste : ... si nous faisons confiance aux gens à l'intérieur de la salle, il n'y a pas de raison que si nous leur disons que nous leur faisons confiance sur ce que nous leur disons "vous ne pouvez pas y aller" ou "vous pouvez y aller dans certaines conditions" ; ça, nous le verrons. Mais si nous leur faisons confiance, nous leur faisons confiance.
Mme Marnac : mais nous ne parlons pas de manque de confiance, nous parlons de vigilance.
Mme la Maire : de toute façon, ...
M. Mailhé : ... nous allons finir, j'ai trois remarques, une remarque judicieuse d'Aurélie. L'état des lieux sera fait sur la salle juste ?
Mme la Maire : oui. Je pense que nous passerons quand même sur le terrain pour vérifier ...
M. Mailhé : ... est-ce qu'il rentrera dans le contrat ?
Mme la Maire : non, il ne va pas rentrer dans le contrat ...
M. Mailhé : ... oui, mais s'ils le dégradent ?
Mme la Maire : nous allons quand même vérifier qu'il soit en état, que l'on ne se retrouve pas avec des cigarettes et des mégots dessus ...
M. Mailhé : ... d'accord, mais en admettant qu'ils nous le rendent en mauvais état ou abîmé, vu qu'il ne rentre pas dans le contrat de location, la caution ne rentre plus en jeu là.
Mme la Maire : ou nous élargirons la caution. Nous allons y réfléchir.
M. Mailhé : oui, mais il fallait y réfléchir avant.
La deuxième question : si tu avances des chiffres, c'est bien pour que nous en discutions un peu, nous n'allons pas passer la soirée dessus, mais tu as avancé des chiffres et j'aimerais savoir au moins les coûts indirects de 2 ou 3 autres associations pour savoir, des grosses.
Et le dernier point : il y a quelques mois, nous avions parlé et demandé si nous pouvions appeler ce stade "Pierre DUPLANTÉ". Je n'ai pas eu de réponse ...
Mme la Maire : ... si. La réponse, je crois que vous l'avez eue ...
M. Mailhé : ... j'aimerais que ...
Mme la Maire : ... pour ce qui me concerne, la réponse est "non".
M. Mailhé : "non". Mais il va falloir le justifier.
Mme la Maire : je crois que je te l'ai expliqué de vive voix ...
M. Mailhé : ... oui ...
Mme la Maire : ... est-ce que tu veux que je dise ce que je t'ai dit de vive voix, et ce que j'ai dit à Mme MARNAC, ici, en public ? ...
M. Mailhé : ... oui ...
Mme la Maire : ... je ne crois pas que ce soit judicieux, et ce ne serait pas une bonne chose ...
M. Mailhé : ... je voudrais que tu me convaincs, parce que je ne sais pas en fait.
Mme la Maire : nous n'allons pas venir là-dessus parce que je pense que cela soulèverait des lièvres que personne n'a envie de voir soulevés ici. Nous arrêtons avec cela.
M. Mailhé : voilà. Je te refais la proposition, là, aujourd'hui, et avoir une réponse claire ...
Mme la Maire : ... tu l'as la réponse claire ...
M. Mailhé : ... et je l'ai fait publiquement, et une réponse publique ...

Mme la Maire : ... la réponse publique, c'est "non".
M. Pilet : excusez-moi, et du coup ...
M. Mailhé : ... et la justification de la réponse publique.
M. Séverac : il ne faut pas inverser la charge de la preuve. Quand nous voulons donner un nom à telle ou telle installation, c'est plutôt de démontrer ce qui justifierait que ce soit le cas.
Mme la Maire : ce n'est pas le sujet, nous n'allons pas venir là-dessus ...
MM. Mailhé et Séverac *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Séverac : ... non, vous le démontrerez, mais ce n'est pas le cas ...
M. Mailhé : ... nous l'avons démontré, nous l'avons dit, nous l'avons écrit.
M. Séverac : par contre, sur le ...
M. Mailhé : ... nous l'avons écrit, ça c'est un mensonge, tu le sais, nous l'avons écrit ...
M. Séverac : ... vous avez écrit que vous le proposiez ...
M. Mailhé : ... quand nous l'avons proposé, nous avons écrit pourquoi nous le souhaitions ... et pourquoi le club de foot, nous l'avons dit, c'est justifié, ne dis pas que nous ne l'avons jamais ...
M. Séverac : ... non, je dis que vous, vous pensez que c'est justifié. Moi, je pense que non. A partir de là, ça se démontre ...
M. Pilet : ... excusez-moi, est-ce que ...
Mme la Maire, MM. Pilet et Séverac *s'exprimant simultanément, leur propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... excusez-moi. Là, il se dit des choses relativement importantes, dont je pense que la moitié des gens autour de la table n'ont pas l'information, et, pour un débat, il faut que tout le monde ait la même information. Donc, je demande, Christophe, que tu expliques ce qu'est cette histoire ...
M. Séverac : ... non, le débat n'est pas à l'ordre du jour ...
Mme la Maire : ... non, nous arrêtons ...
M. Pilet : ... il n'est pas à l'ordre du jour, sauf que ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas le sujet, c'est bon ...
M. Pilet : ... attendez ... attendez ... les chiffres n'étaient pas à l'ordre du jour non plus. Vous amenez des choses, vous laissez entendre des choses, là pour le coup qui peuvent être graves ... donc je demande que ce soit explicité clairement, d'abord d'appendre la démarche, qu'elle était cette démarche, puisque soi-disant c'est public, mais moi je n'ai rien vu passer, donc ...
M. Mailhé *s'exprime hors micro.*
M. Pilet : ... non, du coup ...
M. Mailhé *s'exprime hors micro.*
M. Pilet : ... d'accord, la Tribune, mais ce ne n'était pas une démarche faite expresse, que ce soit discuté en Conseil Municipal ou proposé à Mme la Maire, ou à son équipe, pour que nous mettions à l'étude, et donc, en dehors de la Tribune, il n'y a pas eu de demande officielle. Ça, c'est le premier point. Le second point, il y a eu une réponse, donc visiblement qui a été amenée avec des éléments. Donc, il serait important que nous ayons la réponse du coup.
Mme la Maire : il n'y en aura pas, M. PILET. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Donc, je passe au point suivant ...
M. Mailhé : ... nous n'avons pas eu les autres associations.
Mme la Maire : oui, les sommes, nous allons ...
M. Séverac : ... les aides indirectes ...
Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ça aussi, ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous n'en avons pas besoin. Nous pouvons les revoir une autre fois "spécial associations", c'est tout ...
M. Séverac : ... ce point-là sera présenté en commission des Finances parce que c'est une obligation règlementaire aussi que les associations intègrent ces montants d'aides indirectes dans leur propre budget. C'est pour cela que le calcul a été fait, il sera donné à toutes les associations, il sera donné en commission des Finances de manière à ce que dorénavant, dans les budgets des associations, les aides indirectes soient intégrées comme les aides directes, sous forme de subventions. Il en découle aussi après des obligations concernant les Commissaires aux Comptes ou les contrôles qui peuvent être faits. C'est une obligation légale.

5 - CONCESSION DE SERVICES POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES ET LIBRE EXPRESSION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE FONSORBES *(délibération n° 2025-007)*

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : ce dossier a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 5 février 2025. Le projet de délibération était annexé à la convocation.

Un avis de concession a été publié le 26 novembre 2024 en vue de l'attribution d'une concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de panneaux publicitaires et non publicitaires de la ville de Fonsorbes.
La date limite de remise des offres était le 6 janvier 2025, à 12h00 ; 4 plis ont été déposés, tous dans les délais.
Il s'agit d'une concession de services car le prestataire se rémunère exclusivement sur la base des recettes tirées de l'exploitation publicitaire des mobiliers installés au titre du contrat.
Le concessionnaire met à la disposition de la ville la moitié des faces des panneaux publicitaires et 8 panneaux d'affichage "libre expression". Il était également demandé aux candidats de s'engager sur un minimum de 50 campagnes d'affichage (fourniture d'affiches pour des évènements de la commune).
Les offres ont été analysées par le service Marchés Publics et le service Communication. Le classement proposé à l'issue de cette analyse est le suivant :

CANDIDATS	CRITÈRE FINANCIER		NOTE VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	CLASSEMENT
	NOTE sur 100	Note pondérée (10 %)	PONDERÉE (90 %)		
ATTRIA	100,00	10,00	90,00	100,00	1
GIROD MEDIAS	0,00	0,00	86,00	86,00	2
EXTERION MEDIA (France)	100,00	10,00	75,00	85,00	3
M.E.P CONSEIL	100,00	10,00	66,00	76,00	4

S'agissant d'une procédure formalisée, la concession est attribuée par la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal valide la décision de la commission.
Aussi, il vous est proposé de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir d'attribuer ladite concession de services à la société ATTRIA.
Le tableau des analyses des offres était annexé à la convocation.
Mme la Maire : donc, il est question également des panneaux de libre expression.
Mme Voisin : oui. Nous avons demandé que le prestataire mette à la disposition de la commune 8 panneaux de libre expression, mise à disposition, entretien et maintenance. 8 panneaux pour que cela corresponde aux 8 quartiers définis par les Conseils de Quartiers, de manière à ce que l'ensemble de la population de Fonsorbes ait accès aux informations éventuelles. Il a été, lors de la commission, évoqué le fait qu'il était important que les panneaux de libre expression soient sur des lieux de passage. Bien-entendu, les Conseils de Quartiers seront consultés pour réfléchir à l'emplacement le plus adapté, avec ses contraintes ; c'est-à-dire qu'il faut que ce soit sur un lieu où effectivement les gens vont les voir, et il me semblait que les Conseils de Quartiers étaient les plus à même de savoir, sur leur quartier, quels étaient les emplacements les plus favorables. Mais bien-entendu, ce ne sera qu'une consultation. Ce sera déterminé ensuite en fonction de tous les critères. Mais que l'ensemble du territoire soit couvert par ces panneaux de libre expression me semblait logique. L'intérêt de les mettre dans cette convention était aussi par rapport à la gestion de maintenance, de nettoyage et autres, parce que c'est vrai qu'actuellement nous n'avons presque plus de panneaux de libre expression parce que certains sont partis lorsqu'il y a eu les travaux de la route de Tarbes, et d'autres ont été dégradés ; donc, c'est tout à remettre à plat.
M. Pilet : une précision. Les 8 Conseils de Quartier, ce sont lesquels ?
Mme Voisin : nous avons, par ordre alphabétique, les Quartiers "Bidot", "Cantelauze-Moundran", "Centre-Bourg", "la Béouzo", "la Gare", "La Martinette", "le Salinier" et "Sourrouille".
M. Pilet : d'accord, merci.
Mme la Maire : l'objectif, c'est que ce soit visible.
S'il n'y a pas d'autres questions ...
M. Pilet : si, mais ce n'est pas une question, c'est une intervention toute simple. Nous nous félicitons de la remise en place des panneaux de libre expression. Nous revenons dans le cadre de la Loi, donc nous sommes très contents et nous nous en félicitons, et nous voulons l'exprimer très clairement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat avec l'entreprise ATTRIA SAS pour la concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de panneaux publicitaires et libre expression sur le domaine public de la ville de Fonsorbes.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DES SALLES POLYVALENTES DE BIDOT *(délibération n° 2025-008)*

Mme la Maire : ce dossier a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 5 février 2025. Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Pour rappel, nous avons choisi le maître d'œuvre dans le cadre d'un concours, il y a maintenant quelques semaines, cela vous a été présenté lors du dernier Conseil Municipal.
Le groupement est composé des entreprises COUSY / BETEM / TRANSITION / ECOTEM / EMACOUSTIC. Ce choix avait été validé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024. Le montant annoncé de ses honoraires était de 320 100,00 € HT.
Le Comité de Pilotage s'est réuni le 14 janvier 2025 afin d'engager les négociations avec le lauréat, portant sur les observations techniques et fonctionnelles du jury et sur le montant des honoraires au stade de la remise des offres le 18 octobre 2024.
Donc, après avoir négocié, la nouvelle offre proposée est de 300 575,00 € HT. Des questions ont été posées, et il avait été notamment évoqué une révision du taux de tolérance sur le montant des travaux estimé au stade de l'APD (Avant-Projet Définitif) de 3 %, ce que nous pratiquons de façon habituelle sur les travaux sur la commune. L'architecte demandait 5 %, nous lui avons dit que nous en restions aux 3 % compte-tenu des contraintes budgétaires. Il est attendu un strict respect de l'enveloppe telle qu'elle a été définie lorsque nous avons lancé l'opération.
Donc, il vous est demandé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition-reconstruction des salles polyvalentes de Bidot au groupement que j'ai cité tout à l'heure, pour un montant provisoire de 300 575,00 € HT, sachant que le prix définitif sera fixé en fonction du montant définitif des travaux, bien-entendu, avec la marge donc des 3 et 5 %, en l'occurrence 3 %.
Avez-vous des questions ?
M. Lorrain : quelle a été la réponse du cabinet quant au fait que vous ayez refusé les 5 % ?
Mme la Maire : il a acté.
M. Lorrain : il a acté à 3 % ?
Mme la Maire : de toute façon, c'est ce que nous lui imposons.
M. Lorrain : comme il avait demandé 5 % et que nous lui donnons 3 % ...
Mme la Maire : ... il a demandé 5 %, nous, nous lui disons "non, nous restons à 3 %".
M. Séverac, hors micro : il avait candidaté sur 3 %.
Mme la Maire : c'est ce qui était prévu antérieurement.
Mme Marnac : pardon, vous n'avez pas terminé votre phrase. Pourquoi "provisoire" ?
Mme la Maire : parce qu'elle devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD. Donc, l'APD peut varier, il y a ces 3 %.
Mme Marnac : oui, donc c'est ça. Le montant en fait est de 300 000 €, plus ou moins 3 %, surtout plus que moins.
Mme la Maire : de toute façon, ce ne sera pas moins, ce sera plutôt plus.
Mme Marnac : ce sera jusqu'à plus 3 %.
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : plus 3 % par rapport aux 13,86 % qui sont actés ce soir ? C'est-à-dire 16,85 % ou 3 % de plus des 13,86 % ?
Mme la Maire : 3 % par rapport ...
M. Bonnet : ... 3 % sur 300 000 €, cela va faire 9 000 €. Si c'est 3 % en plus, cela va porter sur 2 200 000 €.
Mme la Maire : je le traduis 3 % des 2 000 000 € et quelques que coûteront de ce qui a en plus sur les travaux.
La Directrice Générale des Services : les 3 % s'appliquent au montant des travaux, et par ricochet, au niveau du forfait du maître d'œuvre.
M. Bonnet : du coup, par ricochet, aujourd'hui nous avons fait un petit calcul vite fait, 300 000 € sur 2 200 000 € de travaux qui sont annoncés dans l'offre de l'entreprise, et ce qui était au concours, nous sommes à 13,86 % d'honoraires ; ce qui est astronomique pour une opération de cette ampleur. Nous avions réussi à

baisser ces taux dernièrement sur une autre opération de plus petite taille, mais voilà, nous remontons en gamme.
Ce qui nous interpelle aussi, c'est de ne pas avoir eu le montant, à l'ouverture des plis, des deux autres candidats.
Mme la Maire : ils étaient au-delà de cela, en pourcentage. Ils étaient à plus de 14 %.
M. Bonnet : nous n'avons pas les montants. Parce que lui aussi était au-delà des 14 % puisqu'aujourd'hui il a fait une remise, de 322 000 € je crois, il est passé à 300 000 € ...
Mme la Maire : ... j'ai les montants, je n'ai pas les pourcentages. Les montants proposés par les deux autres candidats :

- Le groupement d'entreprises OECO ARCHITECTES / TPF INGENIERIE / ECO / EMACOUSTIC / C+POS : 340 140,00 € HT
- Le groupement d'entreprises ENZO & ROSSO / OTEIS / GAMBA ACOUSTIQUE : 303 820,00 € HT

M. Bonnet : 303 000 €.
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : d'accord. Donc, ils n'étaient pas au-delà, puisqu'à l'ouverture ...
Mme la Maire : ... il y en avait un qui était au-delà ...
M. Bonnet : ... excusez-moi ... d'accord, parce que le groupement ENZO & ROSSO, à 303 000 €, était largement en-dessous des 322 000 € de la première offre.
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : c'est là que c'est un peu pervers cette histoire de concours, c'est que nous découvrons les honoraires après coup.
Mme la Maire : oui, c'est le principe des concours.
M. Bonnet : d'accord. Après, nous n'avons pas évoqué le fait des réponses apportées par ce lauréat, et vous n'avez pas donné le document, sur les questions qui avaient été établies, le tableau qui nous a été remis en commission.
Mme la Maire : je crois que vous avez posé des questions lors de la CAO, vous avez eu les réponses, non ?
M. Bonnet : non, parce que je n'avais pas eu le temps d'analyser ce document-là, ce que j'ai fait pour ce soir. Je suis désolé pour ceux qui ne font pas partie de la commission, qui n'ont pas eu le document, cela aurait été bien, puisque là-dedans, effectivement, il y a des questions qui ont été posées au moment de l'ouverture ... pardon ? ... Quelqu'un voulait parler ?
M. Louzon, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", s'exprime hors micro.
...
M. Bonnet : il a été envoyé ?
M. Louzon : oui, ce document dont vous parlez, je regardais s'il a été envoyé.
M. Bonnet : non, il n'a pas été envoyé du tout. C'est bien ce que je dis, c'est que vous ne l'avez pas en possession. Si, vous, M. LOUZON, vous l'avez puisque vous étiez à la Commission d'Appel d'Offres.
Il y a quand même encore des questions qui se posent aujourd'hui. Vous aviez demandé des blocs sanitaires genrés, un hommes/une femme. Aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas dans les clous par rapport au dernier point fait le 14 janvier.
Mme la Maire : je pense qu'il y aura des réunions à venir avec le maître d'œuvre, à qui nous allons pouvoir poser des questions, faire évoluer à la marge sur des sujets comme ça ...
M. Bonnet : ... ce n'est plus à la marge. Comme je vous l'avais déjà dit à l'époque, ce candidat avait obtenu une note de 5 sur ce point-là alors qu'il n'était pas conforme au programme fourni. Et là, nous persistons et nous signons, toujours pas de sanitaires de blocs genrés sur cette opération. Par contre, nous allons récupérer un bloc sanitaire extérieur, à priori, d'après ce que j'ai compris, donc nous allons diminuer l'offre extérieure pour le public qui va venir sur le domaine public de la collectivité. Là, ça peut gêner quand même aussi.
Au niveau du label biosourcé niveau 1, ils indiquent qu'aujourd'hui les matériaux qu'ils ont envisagés permettraient d'ambitionner l'atteinte de ce niveau. Mais ils ne le confirment pas aujourd'hui, nous n'avons pas de certitude à ce niveau-là.
L'installation photovoltaïque, "suivant la réglementation en vigueur". Je ne connais pas la règlementation, je ne sais pas. Si vous aviez des précisions à apporter à ce niveau-là. Qu'est-ce que cela veut dire dans ce tableau ? ... Je pense que je n'aurai pas les réponses ce soir ? Si vous pouviez me les apporter plus tard. Merci.
Les matériaux devaient être aussi du biosourcé, au niveau de l'isolation, et le candidat parle de laine de roche. Je pense que nous sommes loin aujourd'hui des matériaux biosourcés avec de la laine de roche. Là aussi, nous ne sommes pas tout à fait dans les clous par rapport au programme.
Au niveau des économies d'énergies, l'étanchéité, la demande était surtout liée à des demandes de subventions qui ne sont plus d'actualité. A priori, des valeurs d'étanchéité à l'air avaient été demandées pour les menuiseries extérieures. Et, aujourd'hui, comme elles ne sont plus assujetties à des subventions, à priori

nous pourrions en faire fi, d'après ce que je lis. Je fais comme la dernière fois, je le redis, comme le 18 décembre, la dernière fois que nous en avons parlé, je fais avec les documents qui sont à ma disposition.
Pour les luminaires LED, une précision devait être apportée dans le logigramme, en page 27 du mémoire. Aujourd'hui, dans ce document, on parle de 5 postes de consommation principaux qui ne sont pas totalement décrits. Donc, je ne comprends pas.
Le remplacement de la station de traitement des eaux, c'était un point que nous avions évoqué puisqu'à priori il y avait un doute sur ce qui était prévu. Aujourd'hui, le remplacement de la station de traitement des eaux sera intégré. Est-ce que "c'est" intégré ? Ou "sera" intégré ? Si je comprends ...
Mme la Maire : ... il sera intégré s'il est nécessaire de l'intégrer. S'il est nécessaire de reprendre la station, elle sera reprise.
M. Bonnet : du coup, le coût sera supporté en plus-value des 2 200 000 € d'aujourd'hui ?
Mme la Maire : non.
M. Bonnet : non ? ... D'accord. Si les entreprises nous font cadeau d'une prestation supplémentaire, pourquoi pas.
Voilà, c'était tout, un petit peu les points que je voulais voir sur ce document.
Donc du coup, peut-être que je vous enverrai ces questions par écrit afin que vous puissiez y répondre, ou sinon si les agents aujourd'hui ont pu les noter. Vous me le direz.
Mme la Maire : ce sera repris dans le procès-verbal.
M. Bonnet : du coup, mes propos seront repris dans le procès-verbal, mais les réponses pourraient nous être apportées aussi. Parce que souvent, vous évoquez le fait en Conseil Municipal "on vous donnera des éléments", "on vous donnera", et souvent nous les attendons, et nous ne les recevons jamais.
Mme Marnac : pardon, j'avais juste une remarque de fond. Nous pouvons être un tout petit peu inquiets quand nous voyons que le marché vient juste d'être notifié et que déjà, sur quand même une estimation qui vient d'être faite, ils demandent une augmentation de 2 %. Donc, cela veut dire que certainement ils ont dû sous-estimer, ou mésestimer, ou mal estimer, je ne sais pas exactement la raison, donc quid des avenants que nous allons avoir.
Mme la Maire : personne ne peut répondre, Mme MARNAC. Il est peut-être joueur aussi. Il tente le coup, + 5 %, ça marche tant mieux, ça ne marche pas tant pis. Vous étiez membre du jury, vous avez vu comment cela s'est déroulé. Il me semble que nous avons réussi à avoir les réponses aux questions que nous nous posions. Les professionnels qui étaient présents ont répondu à nos attentes globalement, puisqu'eux aussi ont choisi ce projet-là, il a été choisi à l'unanimité. Sur ça, Mme MARNAC, ni vous, ni moi, ne pouvons donner quelle que réponse que ce soit. J'ose espérer qu'il n'y aura pas d'avenant. Nous partons sur un chantier de démolition, de reconstruction, qu'est-ce que nous allons trouver dessous, personnellement je n'en sais rien, vous non plus, lui non plus. Ces sondages-là n'ont pas été faits. Quelles vont-être les contraintes qui nous seront imposées en termes environnemental ? Là non plus, aujourd'hui, nous ne savons pas tout. Donc, oui, c'est un gros projet, c'est un projet nécessaire à la ville, mais je ne m'engagerai pas là-dessus en vous disant "non, il n'y aura pas d'avenant". Malheureusement, nous voyons bien comment cela fonctionne de manière générale, quels que soient les chantiers sur lesquels nous nous lançons, c'est rarissime qu'il n'y en ait pas.
Mme Marnac : d'accord. Mais quand vous dites que je faisais partie de la commission, soit. Mais nous n'avons pas été au niveau des questionnements que vient par exemple de poser Christophe BONNET ; pourquoi ? Parce qu'en fait les dossiers nous ont été donnés le jour de ladite commission. Nous n'avons pas pu les analyser. Donc, par exemple ...
Mme la Maire : ... c'est comme ça que cela marche ...
Mme Marnac : ... oui, je ne le remets pas en question, mais le fait que la maîtrise d'œuvre corresponde à 13 % du montant de l'enveloppe, il n'en a jamais été fait état pendant cette réunion ...
Mme la Maire : ... non, nous sommes d'accord ...
Mme Marnac : ... juste, si vous me permettez de terminer, donc aujourd'hui, ce que nous voulons simplement mettre en avant, c'est qu'avant même d'avoir commencé à travailler, parce que nous sommes bien d'accord vu que la réunion du COPIL (Comité de Pilotage) a eu lieu il y a un mois environ, cela veut dire qu'ils n'ont pas encore vraiment commencer à travailler ...
Mme la Maire : ... oui ...
Mme Marnac : ... ils commencent déjà à nous expliquer que l'estimation qui a été faite de 3 %, sur laquelle ils se sont engagés, a été sous-estimée ; parce que bien-sûr, j'imagine que les 3 %, ils ne vont pas les oublier. Donc voilà, c'était juste un constat.
Et la deuxième chose, là c'était sur le fond, maintenant c'est sur la forme. Il est donc fait état qu'un Comité de Pilotage a été constitué ; est-ce que cela veut dire qu'au cours des phases du projet, des points seront présentés lors d'une quelconque commission ?

Mme la Maire : à la commission des travaux, oui.
Mme Marnac : à la commission travaux ?
Mme la Maire : oui.
Mme Marnac : d'accord.
Mme la Maire : oui, c'est un projet d'envergure, donc pour le coup, il nous concerne tous, et il est important que vous ayez les informations, oui.
M. Mailhé : en commission travaux, ce seront des informations ? Nous ne le travaillerons pas ?
Mme la Maire : il y aura le suivi du chantier, et les informations vous seront données par l'ingénieur qui suit le chantier. Il pourra répondre autant que faire se peut à vos questions. S'il est nécessaire de faire venir le maître d'œuvre à l'occasion d'une commission travaux, pourquoi pas. Cela peut tout à fait s'envisager.
M. Bonnet : juste, j'avais oublié un petit point, excusez-moi. L'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage qui a fait le dossier de consultation pour le concours, je ne crois pas que nous ayons évoqué le coût de sa prestation.
Mme la Maire : je ne l'ai pas, là.
M. Bonnet : vous ne l'avez pas ?
Mme la Maire : nous le chercherons et nous vous le donnerons.
M. Bonnet : d'accord. Merci.
Mme la Maire : donc, je vous propose de valider les honoraires que j'ai évoqués tout à l'heure, soit le montant de 300 575,00 € HT pour les entreprises COUSY / BETEM / TRANSITION / ECOTEM / EMACOUSTIC.
M. Pilet : excusez-nous. Nous, nous n'allons pas participer au vote par mesure de prudence, puisque c'est "mère de sûreté et de vertu", que nous n'avons pas tous les éléments, avec toutes les questions. Donc, nous ne participons pas au vote.
M. Mailhé : nous, nous allons nous abstenir parce que comme l'a dit, et Christophe, et Sandrine, à 13,5 % ...
Mme la Maire : ... nous avons regardé ce que pratiquaient les autres aussi, sur d'autres chantiers, je me suis renseignée un peu auprès d'autres communes, nous sommes souvent sur des pourcentages de cet ordre-là ...
M. Mailhé : ... oui, mais cela nous paraît haut, nous n'allons pas voter contre parce que nous nous sommes engagés sur le projet, donc nous nous abstenons sur ce point-là.
Mme Marnac : juste, si je peux me permettre, lors d'une dernière commission, le chiffre annoncé était plutôt 8, et pas 13. C'était 13 au début, et puis vous avez négocié pour en arriver à 8, qui était un taux raisonnable. C'est ce qui avait été défini de manière consensuelle.
M. Bonnet : c'est ce que j'avais évoqué, c'était pour Cantelauze.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé des entreprises COUSY / BETEM / TRANSITION / ECOTEM / EMACOUSTIC pour un montant provisoire de 300 575,00 € HT, et de l'autoriser à signer ledit marché.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	5 *(Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé)*
	Ne participent pas au vote :	3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)*

7 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ TOTEM POUR L'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE ORANGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO N° 6 *(délibération n° 2025-009)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'Urbanisme : la commune a été sollicitée par la société TOTEM pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE sur un site de la commune, à savoir :

- Lieu-dit Bidot - parcelle cadastrée AO n° 6, d'une superficie de 66 m² environ

Il s'agit d'une installation qui comprendra 1 pylône d'une hauteur d'environ 30 mètres muni d'antennes et faisceaux hertziens, y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixation. Seront également mises en place 2 zones techniques au sol (1 pour ORANGE et 1 pour un 2ème opérateur qui pourrait être intéressé). Seront implantés des armoires techniques et leurs coffrets associés.
Pour ce faire, il conviendrait de signer une "convention d'occupation du domaine public" avec la société TOTEM. Cette convention serait conclue pour une durée de 12 ans, qui serait tacitement reconduite par périodes successives de 6 ans, pour un montant de loyer annuel fixé à 10 000 € HT charges incluses ; le montant de ce loyer augmenterait de 1 % par an.
Aussi, il vous est proposé de signer une convention pour le site précité avec la société TOTEM.
Ce dossier a été soumis à la commission finances du 5 février 2025.
Le dossier de présentation et les projets de convention et de délibération étaient annexés à la convocation.

Lors de la commission Finances, il a été relevé qu'une antenne y était déjà implantée : c'est effectivement le cas, c'est celle de FREE. Donc, il a été expliqué sur le plan où était située l'antenne en construction et où le projet de cette antenne sera implanté. De plus, il a été demandé :

- Si c'était dans la zone Natura 2000 : non, ce n'est pas le cas, c'est à côté.
- Quel était l'impact environnemental : cela a été étudié comme pour l'antenne déjà en construction, celle de FREE.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?
M. Pilet : oui. Encore une fois, je remercie M. BRIANTAIS parce qu'il retranscrit bien les propos.
M. Briantais : il s'agit du Directeur financier.
M. Pilet : alors, nous féliciterons le Directeur financier. Merci de votre précision.
Nous avons quand même creusé, parce que ce sujet nous interpelle. Nous nous sommes basés sur un document, je pense que vous devez prendre aussi, qui dépend de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et le dernier document en date sur l'implantation des antennes est d'avril 2022. Ce document définit le principe pour justement développer des antennes, il rentre dans le cadre de la protection du paysage et de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, je dis bien "sur l'ensemble du territoire". Il souligne que "des mesures doivent être prises et présentées par les opérateurs mobiles afin d'éviter ou de limiter les impacts des nouvelles antennes relais sur le paysage et la biodiversité. Ce principe s'applique à l'ensemble du territoire, que le projet soit situé ou non en zone protégée, et que le contexte soit naturel, rural, urbain ou périurbain". Dans le même document, ils préconisent que ce soit fait sur des relais déjà existants, et il faut éviter les impacts sur le paysage. "L'antenne ne doit pas être visible. Il faut s'assurer et mesurer que les projets n'aient pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces se trouvant à côté, en particulier sur les zones particulièrement sensibles, zones humides en autres", c'est toute une série de zones, "et les zones bien-sûr qui sont protégées, comme les parcs nationaux et les zones Natura 2000." Donc, même si ce n'est pas dans la zone Natura 2000, ces principes de précaution s'appliquent. Donc, de ce que nous avons vu, et des éléments que nous avons, encore une fois en notre possession, nous n'avons pas l'impression que tout cela ait été étudié. "Il doit y avoir une prévention des impacts potentiels des projets sur l'activité humaine et une évaluation des incidences pouvant avoir un impact sur les habitats", encore une fois, "et les espèces ayant justifié la désignation du site." Là, c'est quand nous sommes sur des espaces Natura 2000 ou à proximité. Et les impacts doivent se mesurer sur l'ensemble de la commune.
"L'autorisation des projets affectant un site Natura 2000", "affectant", non pas sur le site, "peut recevoir une opposition s'il y a des impacts significatifs sur le site. Les incidences du projet, *donc je le redis*, doivent être évaluées en prenant en compte des effets cumulés de celui-ci avec d'autres projets ayant eu lieu dans la même zone géographique." Je ne vais pas continuer à lire tout le texte, mais revenir aux questions. Nous avons l'impression que tout ce travail-là n'a pas été fait, qu'on n'a pas, cela avait été dit aussi à la commission Finances, nous demandions si d'autres sites avaient été étudiés. Ce qui nous a été répondu, c'est que pas d'autres emplacements avaient été étudiés pour éviter les recours possibles sur la dévalorisation des maisons. Entre parenthèses, cet argument, nous ne l'avions pas vu sur d'autres implantations, notamment en centre-ville. Donc, nous nous demandions pourquoi là. Donc, nous espérons avoir une réponse.
Nous nous demandions aussi pourquoi c'était 66 m² d'emprise au sol, et que nous allions mettre à disposition de cet opérateur, alors que sur les autres projets de la commune nous serions à 30 m² si nous avons bien lu les documents qui nous avaient été fournis, notamment au stade c'est 30 m², chaque fois qu'il y a une antenne c'est 30 m². Donc là, 66 m², nous ne savons pas pourquoi.
Donc nous, nous aurions des propositions à faire sur d'autres emplacements. Sur cet emplacement, à notre avis, il n'y a eu aucune étude d'impact, nous n'avons mesuré les incidences, nous n'avons pas mesuré la biodiversité, le seul argument financier ne peut pas tenir. Si nous avons de bonnes informations, il y a, je crois, la chouette chevêche et d'autres animaux qui font l'objet de protections, qui n'apparaissent pas dans les documents, nous ne voyons pas les mesures, ou les mesures de protections, qui vont être prises. Donc, cela nous semble, là encore, je vais le dire entre guillemets "un peu léger". Donc nous, en l'état, nous sommes contre. Par contre, nous proposons que nous étudions un autre emplacement, nous avons réfléchi à des endroits, donc nous sommes prêts à les soumettre, qui sembleraient être possibles avec les exigences des opérateurs. Et en tout cas, nous resoulignons, je terminerai là-dessus, l'importance de protéger aussi nos espaces et les populations qui y vivent, qu'elles soient habitantes ou faunes et flores. Merci.
M. Briantais : je vous rappelle que nous discutons, là, d'une convention, et non pas de l'instruction de l'antenne par elle-même. Je vous rappelle qu'il y a un dépôt de permis de construire au niveau de la commune. Mais l'instruction ne se fait pas au niveau de la commune. Elle se fait par les services de l'État directement. Nous prenons en compte l'intérêt de l'opérateur pour un site, et nous regardons si c'est compatible avec la commune. Donc, c'est au niveau du choix de l'emplacement. En revanche, je vous le dis, l'instruction, ce n'est pas la commune, ce sont uniquement les services de l'État. Et en général, les opérateurs

ne prennent pas les emplacements par hasard, ils font des recherches et des triangulations sur l'ensemble du territoire, et ils soumettent systématiquement leurs demandes au niveau des services.
M. Pilet : là, je pense que nous parlons de la même chose, c'est d'étudier une possibilité d'installer une antenne sur une zone qui est à proximité d'un espace Natura 2000. Il nous semble qu'il faut étudier d'autres emplacements. Nous sommes prêts à faire des propositions sur d'autres emplacements parce que nous y avons réfléchi. Et qu'en l'état, pour attribuer cette convention d'occupation, il faut quand même s'assurer des études et des risques pour la biodiversité, mais pour tout le monde, conformément à ce que dit la Loi, parce que là, nous n'avons fait que la reprendre ; c'est aussi notre position parce que nous y sommes attachés de par nos valeurs que nous défendons, mais là, nous n'avons fait que reprendre les préconisations de l'État et du guide officiel.
M. Briantais : c'est ce que j'avais essayé de vous expliquer en commission. C'est qu'après, les services de l'État s'adressent aux autres services de l'État. Ils traitent entre eux. Mais la commune n'a pas son mot à dire là-dedans. En aucun moment.
M. Pilet : je pense que nous avons notre mot à dire, que l'implantation d'une telle antenne sur un site Natura 2000, ou à proximité d'un site Natura 2000, il est dit dans le document qu'il faut éviter de créer ... enfin, je ne vais pas tout reprendre, j'invite tout le monde à aller le lire ... Cela ne rentre pas dans toutes les préconisations qu'il y a. Donc, essayons de trouver une préconisation qui puisse rentrer avec ce que demandent les Ministères.
Mme la Maire : ce qui est certain, c'est que le secteur d'implantation est défini par l'opérateur, en fonction des besoins qui sont les siens de couverture du territoire, couverture du territoire qui est imposée aux opérateurs par l'État. Ils ont mis en évidence le besoin d'avoir des antennes sur le secteur d'Aygolounguo. S'ils ne les installent pas chez nous, ils peuvent les installer chez le voisin, ils peuvent les installer dans le jardin du premier habitant qui se trouve à proximité de Bidot. L'État donnera l'autorisation, et l'opérateur sera chez un particulier à côté. Et le résultat sera le même par rapport aux éventuelles nuisances qu'il pourrait générer par rapport aux oiseaux, etc, qui viennent sur Bidot. Le résultat sera le même. La seule différence c'est qu'il sera chez un particulier au lieu d'être sur le terrain de la commune. Ce n'est pas nous qui lui avons dit de regarder ...
M. Pilet : ... non, ce que nous disons, c'est que nous proposons ...
Mme la Maire : ... mais qu'avez-vous à proposer ?
M. Pilet : ... je pense que ...
Mme la Maire : ... vous avez dit que vous aviez des propositions ...
M. Pilet : ... oui, je pense ...
Mme la Maire : ... vous avez des propositions à faire sur le site d'Aygolounguo ?
M. Pilet : pas à ...
Mme la Maire : ... mais c'est ça qui les intéresse, M. PILET ...
M. Pilet : ... je pense qu'il y a des espaces communaux ...
Mme la Maire : ... où ...
M. Pilet : ... à Aygolounguo, il y a des espaces communaux autour d'un bois en particulier. Cela peut être aussi, puisqu'il faut essayer de mutualiser, regarder tous les espaces qui nous appartiennent, au chemin de la Pélicière, là où il y a l'ancien pas du Tir à l'Arc, par exemple.
Mme la Maire : vous comprenez bien que nous le leur avons proposé, cela ne les intéresse pas.
M. Pilet : je ne sais pas, parce qu'en termes de ...
Mme la Maire : ... je vous le dis. Ils ont besoin de s'installer à Aygolounguo, pas à la Pélicière.
M. Pilet : je pense qu'il faut rediscuter avec eux, et de voir avec les préconisations, je pense qu'ils les ont aussi. Il vaut mieux le préparer et le travailler en amont, plutôt que d'avoir des recours et des gens qui vont se mobiliser, etc.
M. Briantais : ce qu'il se passe à chaque fois, c'est que chaque opérateur arrive avec une carte déjà discutée avec l'État. Pour ce qui est de la couverture, éviter les zones blanches. Donc, de toute façon, ils ont un point et c'est concentrique. Cela tient compte des autres antennes, des autres réglages, donc c'est relativement complexe à mettre en place pour eux. Et quand ils viennent, ils vérifient avec des appareils de mesure si la couverture est correcte. Donc, si nous commençons à leur dire d'aller s'installer à 500 mètres d'ici, ou à un kilomètre d'ici, cela ne correspond pas du tout à leurs besoins. En fait, les opérateurs ne font qu'appliquer ce que leur demande l'État derrière, puisqu'ils ont obligation, je ne sais plus si c'est pour 2028 ou 2030, de ne plus avoir de zones blanches. C'est obligatoire. Donc, d'un côté, vous avez les services de l'État qui obligent les opérateurs, et de l'autre vous avez les services de l'État qui instruisent. Donc, ce sont les services de l'État qui doivent discuter entre eux. Ce que fait la commune, c'est de mettre à disposition un terrain et nous autorisons le montage de l'antenne et l'installation des transformateurs qui sont juste à côté. Voilà, ça s'arrête à cela.

Quant aux 30 m² dont vous me parlez, c'est effectivement pour un opérateur ; mais quand vous avez un mât pour deux opérateurs, vous avez 66 m², tout simplement, parce qu'ils n'utilisent pas le même matériel.
M. Pilet : excusez-moi, mais sur le site du lycée, il était bien prévu un mât sur lequel il puisse y avoir plusieurs opérateurs ? Puisque cela aussi ce sont des obligations légales. Toutes les installations doivent ...
M. Briantais ... non. Au niveau du lycée, il y a une problématique différente, c'est que nous utilisons les mâts qui servent à l'éclairage du terrain. Donc, nous ne pouvons pas monter indéfiniment des mâts. Normalement, sur les 4 mâts, 3 seront équipés d'antennes, tout simplement.
M. Pilet : ce sont les préconisations de la Loi, c'est ce que je disais, c'est d'utiliser des supports qui existent déjà.
M. Briantais : là, c'est le cas. Le mât envisagé est justement pour 2 opérateurs. Donc là, à l'heure actuelle, FREE y a déjà une antenne, il y aura ORANGE, et certainement SFR demandera le même emplacement.
M. Pilet : donc sur le même mât, 3 opérateurs ...
M. Briantais : ... non, sur un mât, 2 opérateurs, ...
M. Pilet : ... c'est pour cela que nous nous demandions ce qu'était ce surplus des 30 m² ...
M. Briantais : ... les 66 m² sont pour les 2 opérateurs.
M. Mailhé : nous n'allons pas refaire le discours d'il y a deux ou trois Conseils Municipaux avant. L'antenne FREE est à combien de distance de cette future antenne en train de se monter ?
M. Briantais : je ne connais pas la distance exacte, c'est dans la diagonale du parking qui est à Bidot, quand on arrive, sur la gauche.
Mme Marnac : est-ce que les cercles concentriques se regroupent ? C'était ça la question.
M. Briantais : en fait, c'est le point géographique qui leur permet d'arroser.
M. Mailhé : après, ça permet d'arroser FREE, FREE se permet d'arroser aussi.
La dernière fois, nous avions voté contre parce que nous multiplions les mâts. Nous allons voter contre ce coup-ci parce que nous remultiplions les mâts. La dernière fois, l'argument qu'on nous avait dit c'est que 2 opérateurs ne pouvaient pas se mettre sur le même mât. Peut-être qu'ils vous ont dit cela. La preuve est que c'était faux, puisque TOTEM arrive à le faire ...
M. Briantais : ... non. Justement, TOTEM est une filiale d'ORANGE, TOTEM arrive à traiter les sujets avec SFR en plus d'ORANGE, mais a plus de mal à discuter avec FREE pour des questions de garantie ...
M. Mailhé : ... oui, mais la dernière fois, vous m'aviez dit que techniquement ce n'était pas faisable parce qu'il y avait une histoire de ...
M. Briantais : ... si c'est faisable ...
M. Mailhé : ... oui, c'est ce que j'ai répondu, "oui, c'est faisable", c'est une partie de mon métier ...
M. Briantais : ... c'est faisable, il s'agit d'avoir un mât plus haut, c'est tout ...
M. Mailhé : ... non, pas forcément, pas du tout.
Donc, nous, nous serons contre parce que nous remultiplions le nombre de mâts, et c'est ce que je dis chaque fois quand nous parlons d'objectifs du développement durable, la pollution visuelle fait partie des ODD (Objectifs du Développement Durable) 2030. Et là, pour moi, c'est inacceptable de mettre des mâts à foison parce que les opérateurs n'arrivent pas à s'entendre. Donc nous, nous sommes contre cela. Peut-être qu'il faudra le renégocier, et il faut négocier, négocier. Mais, pour le moment, et je suis rassuré parce que j'avais peur d'avoir dit des bêtises la dernière fois, mettre deux opérateurs sur un même mât, c'est faisable, tout ceci est faisable. Donc, à un moment-donné, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas discuter entre eux que, nous, nous devons mettre des mâts partout sur toute la commune. Ce n'est pas beau, un mât avec des antennes n'est pas beau. Des communes arrivent à faire mettre des mâts, j'ai vu une commune où c'est un faux arbre avec les antennes 5 G dessus. Peut-être qu'il faudra demander cela aussi, à ce moment-là, pour que nous puissions rentrer dans un objectif de développement durable pollution visuelle qui soit correct. Peut-être que c'est à nous aussi à le demander. Mais, pour le moment, au final, nous aurons deux mâts à 30 mètres de distance. Déjà, pire, pour eux, c'est encore plus compliqué parce qu'ils vont se taper l'un sur l'autre, cela va moins marcher ...
M. Briantais : ... si, si, ça marche ...
M. Mailhé : ... peut-être à nous, si vous acceptez, moi je ne l'accepte pas, mais si vous acceptez, ce sera peut-être de demander un mât qui s'intègre bien au paysage, comme sur certaines communes.
M. Briantais : je ne suis pas sûr que les mâts qui ressemblent à des arbres soient d'un goût très beau. Les mâts qui seront implantés, normalement, sont recouverts d'une pellicule les fonçant, et nous n'avons pas un aspect zingué.
M. Lorrain : je reviens sur un point. Nous louons l'emplacement 10 000 €/an, pour un opérateur. Si un deuxième opérateur vient sur ce mât, nous multiplions ?
Mme la Maire : par deux.
M. Lorrain : d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE sur la parcelle cadastrée AO n° 6 sise sur le site de Bidot.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)
	Abstention :	0

8 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : nous avons eu un Conseil Communautaire mardi dernier à Fonsorbes.
M. Séverac : oui, quelques-uns parmi nous ont pu assister à ce Conseil Communautaire. Il y a eu plusieurs questions, comme d'habitude, mais deux importantes centraient les débats, à savoir : le Débat d'Orientations Budgétaires et la contribution à la concertation "Demain Mobilités !"

1. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

M. Séverac : évidemment, comme pour toutes les collectivités, il y a un contexte certain avec les déclinaisons de la Loi de Finances qui, certes, a été adoptée maintenant, mais dont nous n'avons pas encore tous les éléments précis, notamment comment sera répartie la ponction qui sera faite sur les collectivités, et notamment les plus grosses au titre de la solidarité.
Pour l'instant, le Muretain Agglo tablait sur une perte de l'ordre de 2 M/€ dans son budget, un peu moins que ce qu'il avait imaginé il y a quelques semaines, mais qui reste quand même importante. Malgré cela, la santé financière de l'Agglo était décrite de manière beaucoup moins catastrophique que les années précédentes, même affichée plus sereinement. Il semble que le budget puisse être construit sans qu'il y ait d'augmentations de taxes, que ce soit la Taxe Foncière, ou que ce soit la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), que les aides envoyées aux communes puissent être reconduites, notamment la Dotation de Solidarité Communautaire. Il semblerait aussi que l'aide qui a été la bienvenue cette année, le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale), puisse être confirmée cette année. Il sera donc possible de dégager les investissements que l'Agglo veut faire, notamment dans les zones économiques, et autres. Tout cela sera à confirmer, évidemment, lors de l'examen du budget de l'Agglo.

2. Contribution à la concertation "Demain Mobilités !" engagée par TISSÉO Collectivités

M. Séverac : suite au Conseil Municipal et à la délibération que nous avons prise en décembre, la ville de Fonsorbes a déposé un cahier d'acteurs avec quelques éléments visuels pour bien indiquer la situation du territoire et de tout l'ouest. Nous sommes peu de communes à l'avoir fait puisque lors de la réunion de synthèse de clôture à laquelle des Élus fonsorbais ont participé, nous avons participé à plusieurs réunions, il a été indiqué que deux communes avaient participé, Fonsorbes et Cugnaux. La commune de Portet disait en préparer une, mais je ne sais si elle l'aura fait puisque la clôture sera le 16 février ; mais elle avait fait la réunion de clôture un peu avant.
La contribution du Muretain Agglo, qui était plus longue, insistait beaucoup sur l'aspect ferroviaire, la structuration autour des gares et du projet de SERM (Service Express Régional Métropolitain), donc de RER Toulousain pour parler vite, sur le renforcement du service du cadencement et de la qualité du service ferroviaire, et sur le réseau des bus, en insistant sur l'axe central Muret-Portet-Toulouse, avec la ligne express qui est en construction aujourd'hui sur l'axe de la nationale, route d'Espagne et boulevard de l'Europe.
Nous concernant, ce n'est pas que Fonsorbes ou le secteur ouest aient été oubliés, quelque part c'était noté dans la contribution, mais, nous, nous souhaitons que la situation soit un peu plus mise en avant et considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire que le Muretain a des espaces de vie qui sont un peu différents et centrés sur des bassins d'emploi, notamment de vie, qui ne sont pas tous les mêmes. Si Muret, Portet, Toulouse constituent une épine dorsale, la question de l'ouest et de sa liaison avec tout le bassin d'emploi de Colomiers et Blagnac, de l'aéronautique, est importante. C'est pour cela qu'il ne faut pas écrire de LEX (Liaison Express Bus) comme ça, il faut écrire que nous voulons la liaison avec Colomiers avec une ligne express, que nous voulons la prolongation du Linéo 3 sur Fonsorbes et Saint-Lys, et que nous sommes donc prêts à étudier la mise à disposition d'un terrain, et que nous sommes aussi pour le renforcement de ce qui existe déjà, en termes de cadencement et en

termes d'horaires, puisque le soir c'est fermé très, très vite, le dimanche il n'y a que les bus Linéo qui passent, une fois le matin, une fois l'après-midi, et autant le soir ; donc, très, très peu de services.
Je crois que la parole a été entendue, j'espère que dans la motion du Muretain ils vont écrire cela de manière à en tenir compte. Nous avons essayé aussi d'attirer l'attention dans la presse.
Suite à la motion de fin décembre, la commune de Sainte-Foy de Peyrolières a pris une motion pour soutenir les demandes de Fonsorbes, ils l'ont écrite comme ça, ils nous l'ont envoyée. Mais, je reste quand même un peu insatisfait que les communes alentours ne se mobilisent pas davantage sur ces problématiques-là, notamment nos voisins les plus proches.
M. Pilet : une précision. Nous l'avions évoqué, je pense, sur un Conseil Municipal précédent, par rapport à ce travail-là, d'aller solliciter et d'essayer de faire un travail collectif avec les autres communes autours. Visiblement, cela n'a pas fonctionné. Par contre, lors de ce Conseil Communautaire, il a été fait une proposition par un Élu présent, du prolongement de la ligne A du métro.
Mme la Maire : nous pouvons rêver.
M. Pilet : c'est l'objectif de rêver, justement, à de meilleurs transports. Nous voyons que ce qui a fonctionné, c'est le prolongement des lignes justement, et que cela a été fait avec la nouvelle ligne, mais sur les anciennes lignes des prolongements, et que cela n'a jamais été parlé pour notre territoire, alors que le triangle Tournefeuille, Cugnaux et Fonsorbes-Saint-Lys, nous savons que nous allons accueillir beaucoup de population, et qu'il y aurait peut-être là quelque chose à creuser ; c'est vrai que c'est la première fois que je l'entendais. Donc, est-ce que cela a été repris ? Est-ce que ce ne serait pas quelque chose qu'il faudrait ...
Mme la Maire : ... l'enquête Mobilités prévoit les transports jusqu'en 2040. Quand nous voyons aujourd'hui le gouffre financier que représente la création de cette troisième ligne de la ligne C, si nous demandons que des efforts soient faits en termes de transports bus vers nos secteurs, déjà je ne sais pas où ils vont trouver l'argent. Donc, une quatrième ligne de métro, ou une extension du métro, je ne suis pas une spécialiste des transports, peut-être Jean-Philippe tu as plus à dire là-dessus ...
M. Séverac : ... la ligne C est une nouvelle ligne. Là, la prolongation de la ligne A est ...
M. Baë, Adjoint délégué aux transports : ... cela a déjà été évoqué, le prolongement de la ligne A, cela remonte à un certain temps. De mémoire, deux problèmes avaient été évoqués, notamment la possibilité de stationnement à proximité de Basso Cambo, et, plus récemment, la ZFE (Zone à Faibles Émissions) qui rendait un peu compliqué l'accès justement à Basso Cambo. En fait, cela a été résolu de deux manières : la création d'un parking silo à Basso Cambo pour favoriser le stationnement et la ZFE qui a bénéficié d'un corridor pour pouvoir atteindre justement la station de Basso Cambo. Mais, je te rejoins sur le fait que l'idéal, j'en suis convaincu, aurait été de prolonger la ligne A en direction de Tournefeuille.
M. Séverac : ma proposition était plutôt de la prolonger vers Portet, ce qui a été évoqué au Conseil Communautaire.
M. Pilet : ce prolongement, je suis content si cela a été évoqué, est peut-être le plus intéressant de tout, plutôt que de faire des choses d'aller vers Colomiers, etc, d'avoir une desserte. Je pense que cela mériterait d'être reposé, réétudié, y compris financièrement. Ce sont des investissements plus lourds, mais je pense que cela mérite vraiment d'être étudié.
Mme la Maire : restons réalistes, essayons de nous battre déjà pour ce ...
M. Pilet : ... excusez-moi, ce terme de "réaliste" n'est pas entendable. Si des gens le pensent, y ont réfléchi, Jean-Philippe vient de dire que cela avait déjà été pensé au niveau TISSÉO ...
M. Baë : ... non, cela a déjà été évoqué, pas par TISSÉO, mais dans le cadre de solutions imaginées pour justement favoriser notre secteur, ce sont des éléments qui avaient été remontés. Mais après, en aucun cas, en tout cas à ma connaissance, ce sont des éléments qui ont été étudiés par TISSÉO.
M. Pilet : d'accord. Tu fais bien de le préciser. Mais les premières fois que cela a été évoqué sur des continuations d'autres lignes ou de l'autre côté, c'est pareil, il y avait des levées de boucliers, et finalement c'est devenu réaliste.
Mme la Maire : personnellement, je préfère me battre aujourd'hui pour essayer d'obtenir le prolongement du Linéo ou la ligne express, cela me paraît quelque chose qui reste dans la possibilité. Aller demander une extension de la ligne du métro me paraît, être, aujourd'hui, de l'ordre de l'utopie. Cela viendra plus tard sans doute.
M. Mailhé : Jean-Philippe aime bien parler des transports, mais moi aussi, vous le comprendrez bien.
M. Séverac : tu sais pourquoi ?

M. Mailhé : tu le sais très bien, et tu m'entends souvent parler des transports puisque je vous apprends tous ces termes.
Le prolongement de la ligne A eut été crédible. Mais, à l'heure actuelle, je pense que c'est une discussion que nous avons trop tard. Cette discussion, nous aurions dû l'avoir il y a trois ans, et ce n'était pas au prolongement de la ligne A qu'il fallait penser, c'était au prolongement de la future ligne C, qui était intégrable dans le budget de la ligne C. Et cela avait été évoqué, d'aller plus loin que Colomiers. Colomiers a gagné, a eu un terminus. Mais je pense que là, nous aurions dû nous réveiller et dire "attendez, la ligne C, elle peut arriver sur notre territoire". Nous ne l'avons pas fait. Donc voilà. Donc maintenant, nous allons nous battre pour le bus, sachant que les crédits, c'est ce que je dis, sont aspirés par la ligne C. Donc, à l'heure actuelle, on fait des Linéo, on fait la Linéo 12, on a fait la Linéo 14, on fait des Linéo. Mais quand on voit le coût de construction d'un site propre plus le coût d'un bus, cela va être difficile. Il eut fallu se battre pour la ligne C, clairement ...
Mme la Maire : ... nous n'avons pas de doute sur le fait que ce sera difficile ...
M. Mailhé : ... les communes de notre interco auraient dû, il y a trois ans, ou quatre ans, dire, quand la Métropole faisait le tracé avec TISSÉO Collectivités, se battre pour dire "on veut que la ligne C arrive chez nous" ...
Mme la Maire : ... nous n'allons pas refaire l'histoire ...
M. Mailhé : ... mais là, nous ne pouvons plus. Nous pourrons peut-être, dans le futur, faire comme nous avons fait pour la ligne A ou la ligne B, un prolongement. Mais, c'est dommage, parce que nous aurions pu l'intégrer dans le budget de la ligne C.
Mme la Maire : c'est une autre histoire, nous n'allons pas revenir là-dessus, nous n'allons pas ...
M. Mailhé : ... ils ont quand même rajouté de l'autre côté de la ligne C, pour aller faire le point d'échange avec la ligne B, 1 500 mètres. Et cela n'a gêné personne.
Mme la Maire : restons mobilisés sur ce qui peut l'être, à savoir essayons d'obtenir les bus nécessaires pour permettre de rejoindre au mieux la gare de Colomiers.

9 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire : la seule décision que j'ai prise depuis la dernière fois que nous nous sommes vus concerne la démolition de l'immeuble sis 10 bis rue de la Poste et son péril éminent
Donc, vous avez eu la Décision Municipale avec la convocation.
M. Pilet : je souhaiterais avoir quelques précisions. Comment vous avez défini le montant de 200 € journaliers pour l'astreinte ?
Mme la Maire : nous nous sommes rapprochés de l'avocat auprès de qui nous avons pris conseil.
M. Pilet : d'accord. Pourquoi celle-ci sera applicable à compter du 5 novembre ? Pourquoi cette date ? A quoi elle correspond ?
Mme la Maire : elle correspond à une délibération qui a été prise suite à la décision du Tribunal qui nous a donné l'autorisation de nous substituer à Mme B.-B.
M. Pilet : d'accord. Et est-ce que vous pensez que cette décision d'astreinte peut mettre en péril la situation financière des personnes mises en cause ?
Mme la Maire : les personnes mises en cause savent depuis le mois de juin, depuis que l'expert est passé, que la maison doit être démolie du fait du péril éminent, et n'ont pas fait, en temps et en heure, ce qui devait être fait. Donc, le Tribunal ...
M. Pilet : ... ma question est assez précise, c'est de savoir si vous avez mesuré si cela pouvait mettre en péril la situation financière des gens que vous mettez en demeure ?
Mme la Maire : je crois, M. PILET, que vous êtes en train ...
M. Pilet : ... est-ce que vous pouvez juste répondre ?
Mme la Maire : non, je ne répondrai pas à cette question-là. Je pense que nous sommes en train de parler d'un péril éminent, nous sommes en train de parler d'une décision qui appartient à la collectivité, pas d'intérêt individuel, nous parlons d'intérêt collectif. Et l'intérêt collectif est que cette maison soit démolie, et elle aurait dû l'être depuis longtemps si les propriétaires avaient fait ce qu'il leur a été demandé. Ils ne l'ont pas fait en temps et en heure. Nous, nous avons pris nos responsabilités, et je n'en dirai pas plus.
M. Pilet : excusez-moi, Mme la Maire, elle n'aurait pas dû être démolie si les choses avaient été faites correctement depuis le départ. Point.
Mme la Maire : jusqu'à preuve du contraire, M. PILET, nous n'allons pas refaire l'histoire, mais ...
M. Pilet : ... nous ne la refaisons pas, ce sont les faits. Des travaux auraient dû être faits ...
Mme la Maire : ... non.

M. Pilet : point. C'est un fait. Des travaux auraient dû être faits ...
Mme la Maire : ... ils ont été ...
M. Pilet : ... ils ont été faits les travaux ...
Mme la Maire : ... oui ...
M. Pilet : ... pour éviter que les ... les travaux ont été faits ?
M. Séverac, hors micro : ils n'ont pas de lien avec l'écroulement ...
M. Pilet : ... excusez-moi, M. SÉVERAC, nous n'avons pas entendu.
M. Séverac : il n'y a pas de lien avec l'écroulement du toit.
M. Pilet : d'accord.
Mme la Maire : M. PILET, le Tribunal Judiciaire nous a donné l'autorisation de nous substituer aux propriétaires.
M. BONNET, je crois que vous êtes partie prenante, donc vous devriez même quitter la salle vous voyez. Quand nous votons pour les budgets, et qu'il y a des Présidents d'associations, nous leur demandons de sortir. Donc, ...
M. Bonnet : ... je vais répéter ce que je vous ai dit lors d'un autre Conseil Municipal, je ne participe en rien, il n'y a pas de vote. Je suis dans le public, je fais partie du public. C'est une information publique.
Mme la Maire : non, là, vous ne faites pas partie du public, vous êtes au Conseil Municipal.
M. Pilet : je vais être très clair. M. BONNET m'a demandé s'il devait quitter la table. Je lui ai dit "non, tu restes et tu écoutes". Point. Donc, si vous avez un reproche à faire, vous me regardez, vous me dites "M. PILET, vous avez donné un mauvais conseil à M. BONNET".
Mme la Maire : bien, nous allons le dire comme ça, parce que M. BONNET vient de vous parler, vous venez d'échanger, je suppose qu'il vous a demandé de poser une question ou de ...
M. Pilet : ... non, non ...
Mme la Maire : bref. Nous allons clôturer là-dessus. Le Tribunal Administratif a été saisi, des recours ont été faits, nous attendons l'avis du Tribunal Administratif sur ce sujet-là. Pour ce qui concerne la démolition de la maison, nous avons saisi le Tribunal Judiciaire qui nous a permis de nous substituer aux propriétaires défaillants. Donc, nous faisons ce que nous avons à faire, et la maison sera démolie, sans aucun doute ; d'ici la fin du mois de mars ce sera terminé. Point.
M. Pilet : sur la troisième question que j'ai posée, vous ne répondez pas.
Mme la Maire : je n'ai pas à répondre à cette question, M. PILET.
M. Pilet : d'accord. Merci.

10 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Quel est le devenir des locaux caritatifs route de Tarbes après le déménagement des structures les occupant sur Moundran ? La commune manque de locaux associatifs, vont-ils être dédiés à cet usage ?

 M. Séverac : le déménagement des associations caritatives n'est pas encore fait, loin s'en faut, parce que le projet de nouveau local est en cours d'étude, notamment pour voir les aménagements qui seront nécessaires et les conditions dans lesquelles l'installation pourra se faire. Donc, quand ce sera le cas, il sera temps de voir et de réfléchir à ce que le bâtiment va devenir. Ce ne sera pas fait dans l'immédiat.
 La question de le destiner éventuellement à des associations ou à un usage associatif, vu l'état de l'ensemble du bâtiment, cela nécessiterait de sérieuses rénovations pour le rendre praticable et utile. Là aussi, la question risque de se poser de savoir s'il ne vaudra pas mieux détruire et reconstruire quelque chose à la place du bâtiment ORTÉGA. En tout cas, il faudra faire l'étude.
 Pour l'instant, nous en sommes à travailler à construire les conditions pour que les associations caritatives puissent être accueillies à Moundran.
 M. Pilet : excusez-moi, parce que vous venez de parler de l'état des locaux. Cela veut dire qu'actuellement ces locaux, si j'ai bien compris, vous avez dit qu'ils ne sont pas en capacité d'accueillir des associations ? Il faudrait faire des travaux ? C'est ce que vous venez de dire ? Mais là, il y a des associations qui l'utilisent.

M. Séverac : c'est bien pour cela que nous travaillons à leur proposer de les déplacer et de leur donner plus de place pour faire le travail qu'elles font. Après, je ne sais pas si vous avez visité les locaux, il y aurait une rénovation profonde des bâtiments à faire.
M. Pilet : mais ils sont quand même utilisables en l'état, en termes de sécurité ?
MM. Séverac et Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... excusez-moi, mais la façon dont c'est formulé, ça m'a éveillé là.
Mme la Maire : il est bien évident que si les associations caritatives partaient aujourd'hui ou demain, avant de permettre à d'autres associations de rentrer dans ces locaux, une rénovation serait nécessaire, cela paraît évident. Donc, cela sera travaillé lorsque les associations caritatives intègreront Moundran. De toute façon, cela se fera sur le mandat à venir, la décision se prendra de ce que deviendront ces locaux-là, et de l'usage qui en sera fait.

2. Nous voudrions avoir un bilan des réalisations en pistes cyclables et cheminements piétons en 2024 et l'exposé des projets pour 2025 (avec le coût financier afin de faire le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement).

Mme la Maire : ce PPI a été fait, je vous rappelle, avant que nous ne soyons confrontés aux difficultés budgétaires que nous avons connues, en lien avec le contexte international, la hausse du coût de l'énergie, etc.
M. Gauthier : les réalisations 2024 sont :

- chemin Marial : cheminement piétons entre le cimetière Campardou et le pumptrack : 33 125 € HT
- chemin Bénech : urbanisation et création d'un cheminement piétons et cycles : 1 450 000 € HT
- Travaux ponctuels :
 - du chemin Cantelauze à la rue Jean Moulin : élargissement du trottoir pour accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : 22 500 € HT
 - route de Fontenilles : marquage pour passages piétons et vélos, marquages verts : 14 500 € HT

En 2025 : il est prévu la continuité du chemin Bénech, c'est-à-dire le chemin des Moundinats.
De plus, le projet de budget sera discuté lors des séances du Conseil Municipal des 6 mars et 3 avril, ainsi qu'au cours des réunions des commissions finances.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord que sur le chemin Bénech, le cheminement piétons et cycles à lui tout seul ne représente pas 1 450 000 €. Nous parlons de l'urbanisation du chemin Bénech, avec tout ce qui a été repris, eaux pluviales, etc. Et, dans ce 1 450 000 €, il y a les trottoirs et pistes cyclables. Donc, c'est là-dedans qu'il faut l'intégrer également.
M. Bonnet : excusez-moi. Sur la route de Fontenilles, il y a des marquages verts pour les vélos ?
M. Gauthier : cela va être fait, en 2025.
M. Bonnet : d'accord. Nous avions demandé le bilan 2024, on ne présage pas des prévisions 2025.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

Les mains courantes du terrain de foot du Trépadé ont été retirées ; pourriez-vous nous dire si c'est dans l'optique d'un projet sur ce terrain ?

M. Séverac : les mains courantes ont été enlevées, effectivement, pour réaliser des plantations en bordure de l'ancien stade, et notamment en bordure des écoles du Trépadé. Je crois d'ailleurs que cela a été indiqué dans le dernier Fonsorbais ...
Mme Voisin ... dans le Fonsorbais, divers, page 13.
M. Séverac : sur cet espace de l'ancien terrain de foot du Trépadé, un travail de réflexion est mené. Il y avait à ce Conseil Municipal une délibération de cadrage par rapport à cet espace. Des ateliers de concertation ont été organisés en 2024 avec le service urbanisme, auxquels d'ailleurs je crois que vous avez participé les uns et les autres pour donner des idées et discuter de ces possibilités. A l'heure actuelle, le plan du projet n'est pas arrêté. Le travail de réflexion se poursuit donc. De toute manière, quand il y aura un aboutissement de cette réflexion, il sera présenté en commission municipale.

Je vous donne une autre information puisqu'elle avait l'air aussi d'intéresser : une réunion a eu lieu le 28 janvier avec le Conseil de la Ville pour faire le point et la synthèse de leurs propositions sur le plan de circulation, après le retour des études diligentées par le Muretain Agglo que nous avons eues à l'été. Ces propositions seront présentées prochainement en commission municipale pour prise de décisions en Conseil en suivant.

Mme la Maire : je voudrais rebondir sur l'ex stade du Trépadé pour couper court à des rumeurs qui commencent à circuler sur le fait que nous construirions sur le stade du Trépadé. C'est faux. Vous avez tous participé aux ateliers, vous avez bien compris que s'il y avait construction, elle se ferait tout au fond de la parcelle et que la grande majorité de cet espace foncier resterait vert et serait destiné aux écoles, plantations, parc, etc. Donc, il faut couper court immédiatement à ces rumeurs-là qui sont délétères et qui laissent penser des choses qui sont parfaitement fausses.
M. Mailhé : je ne suis pas au courant des rumeurs, c'est que j'ai vu qu'il n'y avait plus les mains courantes ...
Mme la Maire : ... mais vous avez participé ...
M. Canillo : ... le premier objectif des mains courantes était de pouvoir passer les tondeuses rapidement, sans passer autour des poteaux. C'est pour cela que nous avons enlevé les poteaux de foot, pour diminuer le temps à passer à tondre ...
M. Mailhé : ... mais la question était là : est-ce que c'était dans le cadre du futur projet ...
M. Canillo : ... non ...
M. Mailhé : ... voilà, il fallait tout simplement répondre à cela. Nous serions allés beaucoup plus vite, il fallait prendre la parole, Gilbert. Pour une fois, tu avais entièrement raison. La question que nous nous sommes posée, c'est pourquoi là, du jour au lendemain ?
Mme la Maire : il y a bien un moment où il faut que ça commence ...
M. Mailhé : ... donc, nous nous sommes dit que peut-être nous démarrions un projet ...
Mme la Maire : ... à part les plantations, il n'y a pas de projet ...
M. Mailhé : ... voilà, c'est pour cela que nous avons posé la question. Ensuite, n'avez-vous pas peur que du monde vienne s'installer, par l'autre côté, sur le terrain ?
Mme la Maire : c'est-à-dire "par l'autre côté" ?
M. Mailhé : l'autre portail derrière, par le chemin de Las Fious.
Mme la Maire : il y est toujours le portail, il est fermé. Nous n'avons pas ouvert.
M. Mailhé : il n'y a plus rien, c'est vite ouvert.
Mme la Maire : de toute façon, des gens qui veulent s'installer, ... tu penses fort probablement à des gens du voyage ? ... Ce ne sont pas les barrières qui les gênent ...
M. Mailhé : ... ils ont encore plus de facilité ...
Mme la Maire : ... mains courantes ou pas mains courantes, nous l'avons vu il y a quelques années où ils s'étaient installés sur le parking de la Gare. Les mains courantes ne leur ont posé aucun problème, rien ne les gêne ...
M. Mailhé : ... je reviens sur ma question, nous l'avons peut-être mal tournée : pourquoi les mains courantes ont été enlevées ? Et Gilbert a très bien répondu, je l'en félicite.
Mme la Maire : plus les plantations.
M. Fédou : excusez-moi. Juste apporter une deuxième réponse, peut-être, sur la sécurité. Il y a l'éclairage qui a été, ou qui va être enlevé, et en plus, pendant l'été, il y a des festivités pyrotechniques sur ce terrain. Comment va se passer la sécurisation ?
M. Canillo : non. Nous n'avons enlevé que la moitié de l'éclairage, côté écoles. L'autre éclairage est fonctionnel.
M. Fédou : non, mais concernant les mains courantes, étant donné que ça délimitait quand même la sécurité ...
M. Canillo : ... nous mettrons de l'autre côté ...
Mme la Maire : ... nous mettrons des barrières si c'est nécessaire.
Mme Voisin : pendant le feu d'artifice, les gens ne rentrent plus sur le terrain depuis longtemps. Ils sont dans la cours de l'école. Donc, ils sont derrière le grillage.
M. Canillo : comme l'année dernière.
Mme Voisin : ceci étant, les artificiers disent, à chaque fois qu'ils viennent, qu'ils ont de très bonnes conditions à Fonsorbes, parce qu'ils font des feux d'artifice en plein champ, je ne sais plus, à Mirande ou ailleurs, où ils n'ont rien, ni éclairage, ni toilettes, ni eau, ni autres, mais ils font les feux d'artifice quand même. Donc, ce n'est pas l'éclairage qui va leur manquer. Effectivement, ce sera moins confortable, mais comme Gilbert l'a dit, il reste de l'éclairage quand même.

M. Pilet : excusez-moi. Nous voulions évoquer un point d'actualité, concernant la MDS (Maison des Solidarités) de Frouzins, qui couvre donc notre territoire. Nous faisons une petite parenthèse : l'annexe est continuellement allumée, jours et nuits, les éclairages extérieurs ...
Mme la Maire : ... nous l'avons dit au Conseil Départemental.
M. Pilet : je ferme la parenthèse. Je pense que vous êtes au courant de ce qu'il se passe. Les agents sont en droit de retrait suite à des menaces de personnes qu'ils accueillent et à des suppressions de postes, qui font qu'ils ont de plus en plus de difficultés à accomplir leurs missions. Donc, je voulais que vous ayez l'information. Je voulais proposer aussi que nous puissions adresser un message au Responsable de la MDS pour dire que nous comprenions, que nous entendions, et que nous espérions que des solutions allaient être trouver dans l'intérêt de tous, que ce soit des agents qui travaillent mais des personnes accueillies aussi.
Mme la Maire : je me rapprocherai de la Directrice de la MDS pour savoir ce qu'il se passe sur son établissement. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'informations diverses.

Mme la Maire : je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine